

Vers des par- cours plus sûrs :

Expériences de séparation, de disparition
et de décès vécues par les femmes et les
enfants migrants

Rapport d'analyse des données collectées en Europe





Pour de nombreux migrants, le centre d'accueil de Lampedusa, au large des côtes de la Sicile, constitue la première étape en Europe. La Croix-Rouge italienne fournit des services essentiels aux migrants durant leurs premières heures après le débarquement, les traitant avec dignité et leur offrant un sentiment de sécurité, d'écoute et de réconfort. Image : Croix-Rouge italienne

©2025 Le Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (hébergé par la Croix-Rouge Australienne et la Croix-Rouge du Kenya) et le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les personnes disparues, de l'Agence Centrale de Recherche (CICR).

Toute partie de cette publication peut être citée, copiée, traduite dans d'autres langues ou adaptée pour répondre aux besoins locaux sans l'autorisation préalable du Laboratoire mondial sur la migration et du Centre CRCR pour les personnes disparues à condition que la source soit clairement indiquée.

Citation : Arias Cubas M., Bhardwaj S., Hoagland N., Robins S., Stockwell J., Mudaliar S., Otieno D., 2025, Vers des parcours plus sûrs : Expériences de séparation, de disparition et de décès vécues par les femmes et les enfants migrants – Rapport d'analyse des données collectées en Europe, Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (Australie) et Centre CRCR pour les personnes disparues, de l'Agence Centrale de Recherche (Genève).

Nous contacter

Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (hébergé par la Croix-Rouge australienne et la Croix-Rouge du Kenya).

www.redcross.org.au/globalmigrationlab
globalmigrationlab@redcross.org.au

En partenariat avec :



BritishRedCross

Des membres du personnel de la Croix-Rouge britannique se préparent pour des entretiens pendant la phase de collecte de données du projet.
 Image : Croix-Rouge britannique

Remerciements

Le Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration et le Centre CRCR pour les personnes disparues de l'Agence Centrale de Recherche (CICR) tiennent à remercier les nombreuses personnes ci-dessous qui ont contribué à la réussite de ce projet de recherche.

Les migrants et leurs familles : Nous tenons à reconnaître et à remercier les nombreux migrants, ainsi que les familles de migrants portés disparus. Ils ont partagé leurs vécus et leurs perspectives dans le cadre de cette recherche. Cela comprend également ceux et celles qui ne sont plus parmi nous. Leurs voix sont au cœur de ce projet et ne représentent qu'une petite partie des nombreux migrants qui ont été confrontés et qui continuent de faire face à des risques pour leur sécurité, leur dignité et leur vie chaque jour, tout au long de leurs parcours.

Préparation du rapport : Ce rapport régional consolidé pour l'Europe a été coordonné et rédigé par Magdalena Arias Cubas, Sanjana Bhardwaj, Nicole Hoagland, Simon Robins, Jill Stockwell, Sanushka Mudaliar et Damien Otieno. Il est basé sur des recherches au niveau des pays menées par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge en Belgique, en Grèce, en Italie et au Royaume-Uni. Lalitha Foster, Moss Cluney, Fiona Cook, Suzanne Grasso, Ruth Amamo, Hafsa Sheik, Lakshmin Mudaliar and João Pedro Alves ont fourni l'assistance à la recherche et le soutien administratif nécessaires à ce rapport.

Principaux contributeurs et équipes de recherche nationales : **Croix-Rouge de Belgique** – Communauté française : Delphine De Bleeker. **Croix-Rouge britannique** : Vanessa Cowan, Hanan El-Wandi, Susanna Tamimi. **Croix-Rouge hellénique** : Thaleia Fonazaki, Simoni Georgitsi, Bashir Haidari, Maria Liandri. **Croix-Rouge italienne** : Chiara Nigro.

Soutien des volontaires : Nous souhaitons adresser une note de remerciement particulière aux volontaires des Sociétés nationales participantes, qui ne sont pas cités

individuellement mais qui ont consacré leur temps et leurs efforts précieux à ce projet de recherche, notamment en révisant et en traduisant les outils de recherche, en coordonnant la logistique et en menant directement des entretiens et des discussions de groupe. Sans leur engagement, ce projet de recherche n'aurait pas été possible.

Soutien institutionnel : Nous souhaitons également remercier les personnes suivantes, qui ont fourni des contributions et un soutien continu, notamment en contrôlant les outils de recherche et le contenu des rapports : Angela Cotroneo, (ancienne) conseillère du CICR pour les migrations et les déplacements dans le monde, Sarah Klingeberg et Vanessa Iaria, conseillères régionales du CICR pour la protection des liens familiaux dans le monde, Zita Crener, conseillère du CICR pour la protection mondiale des liens familiaux et responsables régionales de la protection et des liens familiaux du CICR. Nous tenons également à souligner l'engagement et le soutien de la direction de toutes les Sociétés nationales impliquées dans ce projet de recherche.

Soutien financier : Le Laboratoire mondial de la migration et le Centre pour les personnes disparues souhaitent remercier le CICR, la Croix-Rouge australienne, la Croix-Rouge danoise, la Croix-Rouge kényane et la Croix-Rouge suédoise dont le soutien financier ou en nature a directement contribué à la recherche et/ou à la publication de ce rapport. Le Laboratoire mondial sur la migration tient également à remercier la *Society of Women Leaders* en Australie et la *Metamorphic Foundation* pour l'appui précieux qu'elles ont apporté à ce projet.

Les équipes de la Croix-Rouge hellénique, sur des îles comme Lesbos (photo), soutiennent les migrants et les réfugiés en leur apportant les premiers secours et une assistance médicale, en menant des activités de soutien psychosocial pour les enfants, et en offrant des services de rétablissement des liens familiaux aux personnes dans le besoin. Image : Croix-Rouge hellénique



Résumé exécutif

Contexte

Les femmes et les enfants sont de plus en plus nombreux à migrer à travers le monde¹, et beaucoup le font dans des conditions dangereuses qui les rendent vulnérables à la violence, à l'exploitation et à d'autres risques, y compris celui d'être séparés, de disparaître ou de mourir lors du parcours ou à leur arrivée à destination.² Malgré cette réalité - et bien que l'on reconnaisse de plus en plus l'influence déterminante du genre et de l'âge sur de nombreux aspects de la migration - il existe encore peu de données et d'analyses permettant d'expliquer de manière systématique et directe comment et pourquoi les femmes et les enfants migrants se retrouvent séparés ou disparaissent.³

Afin de mieux comprendre ce problème et d'y répondre, le Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (« Laboratoire mondial sur la migration »), en collaboration avec le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les personnes disparues, de l'Agence Centrale de Recherche du CICR (« Centre pour les personnes disparues ») et certaines Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« les Sociétés nationales ») ont entrepris des recherches auprès de femmes et d'enfants migrants, de familles de migrants disparus et d'informateurs clés dans les Amériques, en Afrique et en Europe. Ce rapport se concentre sur les données collectées en Europe de juin à décembre 2024.

Cette recherche appuie la mise en œuvre des résolutions suivantes : du Conseil des Délégués de 2024 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« le Mouvement ») : [La protection au sein du Mouvement : Renforcer notre impact collectif pour mieux protéger les personnes](#) (CD/24/R1), [Stratégie 2024-2040 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration](#) (CD/24/R2), et [Prorogation jusqu'en 2030 de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) (CD/24/R6).

Méthodologie et champ d'application

Une revue complète de la littérature et des consultations avec des collègues du Mouvement travaillant sur la migration et la protection aux niveaux mondial et régional - ainsi qu'avec les Sociétés nationales participantes - ont éclairé la conception de la recherche. Les outils et le protocole du projet ont été présentés et approuvés par le Comité d'éthique du CICR.

Le projet a adopté une approche de recherche qualitative combinant (i) des entretiens semi-structurés et des discussions de groupe (*focus groups*) avec des migrants (principalement des femmes et de jeunes adultes ayant migré lorsqu'ils étaient enfants) ; (ii) des exercices de cartographie des risques (séances de dessin) avec des enfants migrants (âgés de 8 à 17 ans) et - dans certains cas - des entretiens individuels avec ces enfants ; (iii) des entretiens avec des proches des migrants portés disparus ; et (iv) des entretiens avec des informateurs clés.

Conformément à l'approche strictement humanitaire du Mouvement en matière de migration (qui met l'accent sur les besoins et les vulnérabilités des migrants, indépendamment de leur statut juridique), et en ligne avec la Stratégie du Mouvement relative à la migration, les participants à la recherche comprenaient, entre autres, des demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants en situation d'apatridie, des travailleurs migrants et des personnes considérées comme étant en situation irrégulière par les autorités publiques⁴.

En Europe, 38 entretiens qualitatifs et 13 discussions de groupe ont été menés auprès de migrants. Par ailleurs, 3 exercices de cartographie des risques (séances de dessin) ont été réalisés avec des enfants, ainsi que 5 entretiens individuels auprès de certains d'entre eux. En outre, 5 entretiens ont été conduits avec des proches de migrants portés disparus et 23 entretiens avec des informateurs clés. Ces activités ont été menées par les Sociétés nationales dans quatre pays : la Belgique, la Grèce, l'Italie et le Royaume-Uni.

Pour appuyer les efforts en cours, notamment le dialogue confidentiel bilatéral avec des gouvernements et d'autres parties concernées, certains résultats ont été intentionnellement exclus de ce rapport public.

1 Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2024). *Portail de données de migration : Enfants et jeunes adultes migrants*. [Disponible en ligne](#) ; Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) (2024). *International Migration Stock 2024 – Faits et chiffres clés*. [Disponible en ligne](#) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2024). *Global Trends : Forced Displacement In 2024*. [Disponible en ligne \(en anglais\)](#).

2 Reportez-vous par exemple au document : Dearden, K. et Sánchez Dionis, M. (2020) Comment le manque de données perpétue l'invisibilité des décès de femmes migrantes. Portail de données sur les migrations, [disponible en ligne](#) ; OIM (2022). 50 000 vies perdues lors de la migration : Analyse des données du projet sur les migrants disparus 2014-2022. [Disponible en ligne](#) ; Pickering, S. et B. Cochrane (2012). « Décès irréguliers au passage des frontières et genre : où, comment et pourquoi les femmes meurent en traversant les frontières ». *Criminologie théorique*, 17 : 27-48 ; Sánchez Dionis, M. et Dearden, K. (2019) ; « Données du projet sur les migrants portés disparus : vue d'ensemble dans le monde » dans le volume 4 de *Périple mortels : Enfants migrants portés disparus*. Disponible en ligne (en français)

3 Foran, S. et Stockwell, J. (2021). *Une exploration des dimensions de genre et de diversité des personnes séparées, disparues et décédées et des familles qui les recherchent* (Rapport interne), Centre des personnes disparues de la CRCR : Genève.

4 Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration* (CD/24/R2). Disponible en ligne (en [français](#)).

Principales conclusions

Les parcours décrits concernaient principalement des trajets dangereux le long des routes migratoires majeures reliant l'Afrique à l'Europe. Les raisons de migration les plus fréquemment citées par les participants étaient la crainte de persécution, l'instabilité et l'insécurité politiques, l'absence d'opportunités économiques et, dans certains cas, la violence sexuelle basée sur le genre (VSBG), y compris le mariage forcé.

Selon les données, les principaux risques en matière de protection associés aux femmes et aux enfants migrants disparus ou décédés durant leur trajet seraient attribués aux facteurs suivants : actions des autorités, actions des passeurs (notamment la séparation forcée des familles), manque d'accès aux services essentiels (entraînant le décès et/ou l'abandon de certaines personnes en cours de route), et voyages par des modes de transport informels et précaires (tels que les bateaux en mauvais état et les camions bondés).

Des cas de passeurs ou de trafiquants qui tuent ou maltraitent directement des migrants se constatent clairement le long des routes traversant l'Afrique du Nord, en particulier lorsque les familles ne peuvent pas payer de rançons. Lors de la traversée de l'Afrique pour atteindre l'Europe, les migrants sont également pris pour cible par des bandes criminelles et des groupes armés qui les dévalisent en faisant usage de la violence. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables aux risques de blessure, de viol et de décès. Les données indiquent que les risques sont les plus élevés sur les traversées maritimes, avec une augmentation des noyades parmi les femmes et les enfants, en raison de leur incapacité à nager, du fait que les femmes doivent tenir leurs enfants, ou parce qu'elles sont enceintes. La mauvaise qualité des bateaux et les facteurs environnementaux (tels qu'une mer agitée), ainsi que le manque d'accès aux mesures de sécurité (par exemple les gilets de sauvetage), contribuent également aux décès en mer. Outre les traversées maritimes, les trajets

terrestres présentent également des risques de disparition ou de décès, dues notamment aux blessures, à l'épuisement ou à la déshydratation, en particulier dans le désert. Les données indiquent que les chutes de personnes depuis des véhicules en mouvement et les accidents de la route sont fréquents. Le manque d'accès aux services essentiels constitue également un facteur critique, en particulier pour les enfants, les femmes enceintes et les nouveau-nés, dont beaucoup meurent de déshydratation, de faim et de l'absence de soins médicaux.

Parmi les facteurs conduisant à des séparations familiales figurent les actions des passeurs (qui séparent intentionnellement les membres d'une même famille, soit pour des raisons de commodité logistique, soit afin d'exercer un contrôle sur eux), les retours forcés par les autorités ainsi que les procédures de regroupement familial longues, inaccessibles et bureaucratiques. La perte de contact se produit en raison du vol ou de la confiscation de téléphones par les autorités ou d'autres personnes, ainsi que de la perte ou de la vente de l'appareil téléphonique par le migrant lui-même, afin de subvenir à ses besoins tels que la nourriture pendant le trajet.

Parmi les capacités permettant d'atténuer ces risques, les données citent l'accès à l'information, le soutien des acteurs internationaux et locaux, ainsi que le soutien des États et l'accès à un statut juridique régulier. Cependant, les données révèlent aussi que la peur des autorités décourage souvent les migrants de demander de l'aide ou du soutien. Comme dans d'autres régions, l'accès à l'information réduit les risques, mais uniquement si cette information est crédible et fiable. La désinformation peut, au contraire, accroître les risques pour les migrants.

Le tableau ci-dessous récapitule les risques de protection les plus fréquemment mentionnés, les facteurs de vulnérabilité et les capacités d'atténuation des risques décrites par les participants.

Risques de protection, vulnérabilités et capacités les plus fréquemment cités

No	Risques de protection	Facteurs de vulnérabilité	Capacités
1	VSBG	Âge	Soutien des acteurs internationaux (tels que l'ONU, les ONG internationales et le Mouvement CRCR)
2	Disparition ou décès	Genre	Soutien des acteurs et réseaux locaux (ONG, Sociétés Nationales) et d'autres migrants
3	Séparation involontaire de l'enfant ou des enfants de leur parent/tuteur	Affiliation sociale, ethnique, religieuse ou politique	Accès à l'information
4	Perte de contact	Statut juridique régulier	Soutien d'acteurs étatiques
5	Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation (dont les retours forcés et les actions des passeurs, telles que les enlèvements contre rançon)	Grossesse	Statut juridique régulier

Recommandations



Aux États et Organismes Régionaux :

Pour renforcer les efforts visant à prévenir et à répondre à la disparation, à la séparation ou au décès des femmes et enfants migrants, les États devraient :

- 1. Veiller à ce que les droits des migrants, y compris le droit à la vie et le droit à l'unité familiale, soient respectés et protégés conformément aux lois internationales.** Pour y parvenir, les États devraient examiner dans quelle mesure leurs lois et politiques en matière de migration et d'asile – y compris les accords conclus avec des pays tiers – créent ou aggravent des risques de protection pour les migrants, notamment ceux liés à la séparation, à la disparition ou au décès. Cela implique d'intégrer, dans l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre de ces lois et politiques, les besoins spécifiques des femmes et des enfants migrants, y compris de ceux qui sont non accompagnés ou séparés.
- 2. Garantir que tous les migrants, quels que soient leur genre, leur âge ou leur statut juridique, aient un accès sûr et effectif aux services essentiels sans crainte d'arrestation, d'expulsion ou de détention.** Une attention particulière devrait être accordée aux besoins particuliers des femmes et des enfants migrants, tels que l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, aux services pour les femmes enceintes et allaitantes, aux services adaptés aux enfants, et aux services de soutien pour les victimes/survivants de la traite des êtres humains et d'autres formes de VSBG. À cette fin, les États devraient également faciliter (et soutenir financièrement) la mise en place de points de services humanitaires⁵ le long des routes, y compris aux frontières.
- 3. Permettre et faciliter l'accès aux moyens de communication pour les migrants et leurs familles le long des routes migratoires et dans toute structure où les migrants peuvent être placés, y compris les lieux d'accueil ou de détention.** Cela consiste à soutenir et à faciliter le rôle et le travail uniques du Mouvement dans le domaine de la recherche et du rétablissement des liens familiaux (RLF). Aucune restriction ne devrait être imposée aux composantes du Mouvement dans la collecte, la gestion et le transfert de données personnelles à des fins de recherche des personnes disparues et de RLF.⁶ L'intégration formelle des services de RLF dans les cadres nationaux de réponse en matière de migration devrait être rendue possible, notamment au moyen d'accords de coopération avec les Sociétés nationales. Par ailleurs, il conviendrait d'encourager la mise en place de points de contact fixes ou mobiles le long des routes, ainsi que dans les centres de détention et d'accueil.
- 4. Veiller à ce que le principe de non-refoulement et le droit d'asile soient respectés en droit comme en pratique, et s'abstenir de recourir de manière excessive à la force dans les opérations de gestion des frontières.** Les agents de l'État en contact avec les migrants aux frontières ou dans d'autres contextes devraient être correctement formés à cet égard. Cette formation devrait également porter sur la mise en œuvre effective des législations pertinentes en matière de droits humains et de droits de l'enfant, ainsi que sur la protection de l'enfance, la protection contre la VSBG, et la sauvegarde de l'enfant.
- 5. Intensifier les efforts et accroître les ressources en faveur des mécanismes destinés à clarifier le sort et à établir la localisation des migrants portés disparus, aux niveaux national et transrégional.** À cette fin, harmoniser les processus nationaux d'enregistrement et de gestion des cas de migrants portés disparus ainsi que de gestion des dépouilles humaines non identifiées, notamment en centralisant les informations pertinentes au niveau national. Les États devraient désigner des points focaux nationaux responsables de la question des migrants portés disparus.⁷
- 6. Établir, renforcer et soutenir les opérations de recherche et de sauvetage en mer, et veiller à ce que les capacités de recherche et de sauvetage aux frontières terrestres soient également adéquates, en particulier dans les zones réputées sujettes aux accidents.** Les migrants en détresse, y compris les femmes et les enfants, devraient bénéficier de services et d'un soutien approprié dès leur débarquement. Cela nécessite de prendre en compte les besoins uniques des femmes et des enfants migrants, y compris ceux non accompagnés ou séparés, et de garantir la présence, à leur arrivée et aux côtés des autorités frontalières, de personnels formés et qualifiés, et notamment en matière de soutien psychosocial et médical.
- 7. Renforcer les programmes de réinstallation, d'admission humanitaire et l'accès à d'autres voies complémentaires⁸, en veillant à assurer une protection égale pour les femmes et les enfants.** Les personnes qui demandent une protection internationale ou d'autres formes de protection devraient disposer d'une voie équitable, efficace et juridiquement accessible de le faire, sans être obligées d'entreprendre des voyages dangereux.

5 [Les points de services humanitaires](#) (PSH) sont des espaces neutres où les personnes migrantes peuvent accéder à une large gamme de services et de soutiens humanitaires, quel que soit leur statut migratoire et où qu'elles se trouvent dans leur parcours.

6 Conformément à la [Résolution 4 - Rétablir les liens familiaux dans le respect de la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles](#) de la 33e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2019 (33IC/19/R4).

7 Les États pourraient s'appuyer sur le [réseau de points focaux nationaux pour les migrants portés disparus, créé en juillet 2024 dans le cadre du Processus de Rabat](#) afin de faciliter la communication entre les pays impliqués dans la résolution des cas de ces personnes.

8 À cet égard, voir les recommandations du Bureau européen de la CR relatives aux [voies légales pour accéder à la protection internationale au sein de l'UE](#).



Aux acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :

Conformément à la Stratégie du Mouvement relative à la migration et à la Stratégie de rétablissement des liens familiaux du Mouvement, les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devraient :

8. Donner la priorité à la diffusion d'informations à l'intention des migrants sur les stratégies d'autoprotection le long des routes migratoires, notamment sur les moyens d'éviter les risques de séparation et de disparition.

Ces informations doivent être complétées par des indications sur les lieux et les modalités d'accès à l'assistance et à la protection, y compris aux services de RLF. Les informations devraient être fournies dans plusieurs langues et diffusées par les canaux utilisés par les migrants, notamment les réseaux sociaux et les plateformes numériques, en plus des points clés situés le long des routes migratoires. Des ressources et des informations adaptées aux enfants sont essentielles.

9. Renforcer la prestation de services essentiels et de soutien tout au long des routes migratoires, y compris des services tenant compte du genre et de l'âge, ainsi que des services de RLF.

Ces services devraient répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des femmes et des enfants migrants, en particulier lorsqu'ils sont non accompagnés ou séparés. Cela implique de garantir la disponibilité d'un personnel formé et qualifié, comprenant notamment des spécialistes psychosociaux, médicaux et de la protection de l'enfance. Il est également essentiel d'assurer la présence d'experts en santé et en soins médicaux pour les femmes enceintes et allaitantes. Par ailleurs, il convient d'intensifier les approches et services adaptés aux enfants, ainsi que de renforcer le soutien aux victimes et survivants de la VSBG et de la traite des êtres humains. Les Sociétés nationales devraient, en toute sécurité, traiter les problématiques de protection et assurer des orientations sûres, conformément aux [lignes directrices CRCR](#).

10. Mettre en place et renforcer les activités de sensibilisation destinées aux migrants sur les risques liés à la traite des êtres humains ainsi que sur les moyens d'en reconnaître les signes.

Il s'agit notamment d'aider les migrants – en particulier les femmes et les enfants – à mieux identifier les risques et à savoir où et comment solliciter de l'aide s'ils, ou les membres de leur famille, ont été victimes de la traite des êtres humains, ou s'ils en courent le risque.

11. Veiller à ce que tout programme ou toute politique visant à prévenir la séparation, la disparition ou le décès des migrants s'appuie directement sur les voix et les expériences vécues par les femmes et les enfants migrants.

Les personnes ayant une expérience vécue de la migration comprennent les réalités des routes et ont des connaissances importantes à partager. Ces

expériences et connaissances peuvent, et devraient, informer les opérations des organisations humanitaires. Cela nécessite la mise en place d'organes consultatifs incluant la voix des migrants, ainsi que la création de possibilités de volontariat et d'emploi leur permettant de contribuer activement aux efforts de réduction des risques le long des routes migratoires. Cela exige également une sensibilisation continue – auprès des autres employés et volontaires – aux risques spécifiques encourus par les femmes et les enfants migrants tout au long de leur parcours.

12. Mener une diplomatie et un dialogue humanitaires fondés sur des données probantes avec les États et les acteurs non étatiques concernés au sujet des besoins et vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants migrants.

Cela inclut la mise en évidence des risques de protection particuliers — tels que la séparation familiale, la disparition ou la mort — liés à des lois, politiques et pratiques restrictives, ainsi que la proposition de solutions possibles pour les prévenir et y répondre.

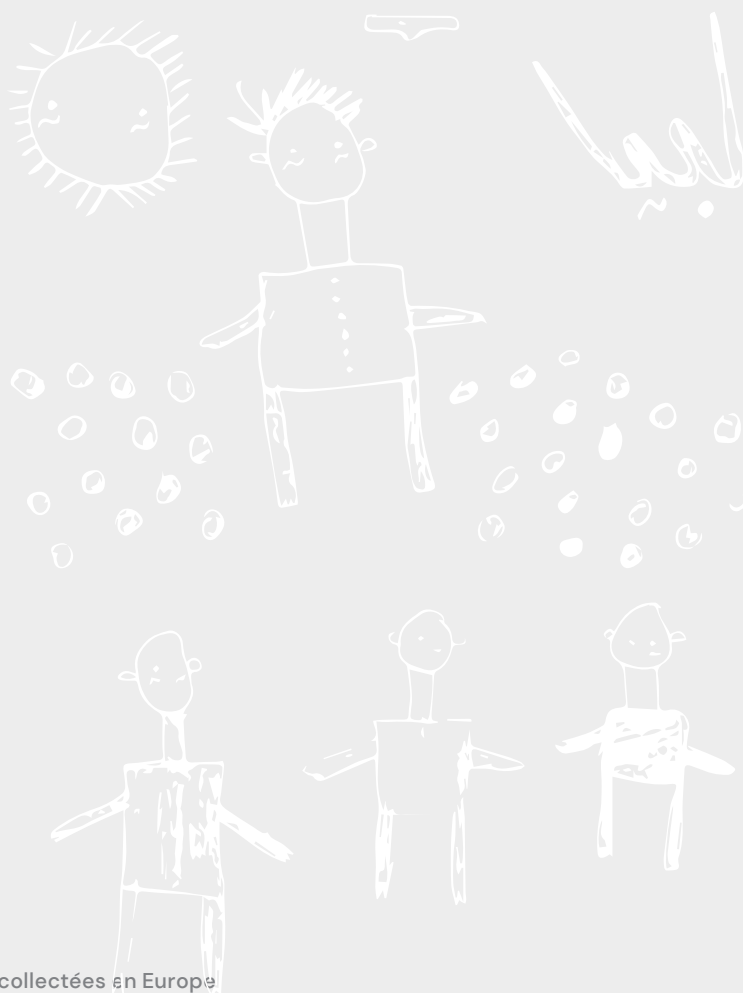


Table des matières

Glossaire des termes	9
Acronymes	10
Contexte	11
Méthodologie et champ d'application	12
Principales conclusions	14
Principaux risques de protection	14
L'interdépendance des menaces et des risques	14
Risque de disparition ou de décès	15
Rôle des acteurs non étatiques dans les décès de migrants	15
Modes de transport et conditions durant le trajet	16
Manque d'accès aux services essentiels	17
Risque de séparation et/ou de perte de contact	18
Actions des passeurs	18
Circonstances et décisions personnelles	19
Manque de moyens de communication et perte de contact	19
Violence sexuelle et basée sur le genre	20
Traite des êtres humains et violence sexuelle	20
Violence familiale	21
Comprendre les vulnérabilités et atténuer les risques	22
Contexte régional	28
Lois, politiques et pratiques des États en matière de migration	28
La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en action	30
À la recherche des personnes disparues	31
Conclusions	32
Recommandations	33

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 : Aperçu des données	12
Tableau 2 : Risques de protection les plus fréquemment mentionnés	14
Tableau 3 : Facteurs de vulnérabilité les plus fréquemment cités	22
Tableau 4 : Capacités les plus fréquemment citées pour atténuer les risques	25
Tableau 5 : Prestataires de soutien aux femmes et aux enfants migrants	25
Figure 1: Équation du risque en matière de protection	22

Glossaire des termes

Les termes suivants sont utilisés dans cette enquête.

Capacité : Ensemble des ressources et des aptitudes dont des personnes, des ménages et des communautés disposent pour faire face à une menace, lui résister ou en atténuer les effets. Les ressources peuvent être d'ordre matériel ou découler de l'organisation d'une communauté. Une capacité peut désigner un ensemble de compétences ou la faculté d'accéder à certains services ou de se rendre librement dans un lieu plus sûr.⁹

Principes fondateurs : les sept Principes fondateurs d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité et d'universalité constituent un cadre éthique, opérationnel et institutionnel pour l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde.

Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) Le Mouvement est un réseau humanitaire mondial composé du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et des 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales).

Migrants : dans le cadre de ce projet, et conformément à l'approche strictement humanitaire du Mouvement en matière de migration (qui se concentre sur les besoins et les vulnérabilités des migrants, indépendamment de leur statut juridique, de leur type ou de leur catégorie), les « migrants » sont toutes les personnes qui quittent ou fuient leur lieu de résidence habituel pour chercher la sécurité, des possibilités ou de meilleures perspectives — généralement à l'étranger. Ces personnes comprennent des demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants apatrides, des travailleurs migrants et des personnes considérées comme étant en situation irrégulière par les autorités.¹⁰

Personne disparue : Le projet utilise la définition du CICR d'une « personne disparue » pour désigner les personnes dont la famille est sans nouvelles et/ou qui, selon des informations fiables, ont été rapportées comme disparues en raison d'un conflit armé – international ou non international – ou d'une situation de violence interne, de troubles intérieurs et toute situation susceptible de requérir l'intervention d'une institution neutre et indépendante. Une personne disparue n'est pas automatiquement présumée morte. De nombreuses personnes disparues sont retrouvées vivantes. Néanmoins, la notion de disparition englobe également les individus qui ont péri, mais dont les corps ont disparu. Par conséquent, pour élucider le sort d'une personne disparue et le lieu où elle se trouve, il peut être nécessaire de trouver des dépouilles de personnes disparues, de les documenter correctement et de les identifier.

Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) : Les Sociétés nationales sont l'épine dorsale du Mouvement. Chacune d'entre elles est constituée d'un réseau de volontaires et d'employés communautaires qui, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, fournissent une grande variété de services conformément aux Principes fondateurs.

Protection : La définition la plus courante de la protection parmi les organisations humanitaires est celle développée lors d'un atelier dirigé par le CICR, puis adoptée par le Comité permanent inter organisations : « ...toutes les activités visant à assurer que les personnes bénéficient du respect intégral de leurs droits, comme le prévoient la lettre et l'esprit des textes de droit (p. ex. droits de l'homme, droit humanitaire, droit des réfugiés) ».¹¹

9 Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (2024), Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence. Disponible en ligne (en [français](#)).

10 Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Stratégie 2024–2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration (CD/24/R2). Disponible en ligne (en [français](#)).

11 Conseil consultatif de la Communauté de pratique Protection (2018), [La protection au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#).

Risques en matière de protection : Exposition réelle ou potentielle à la violence, à la coercition ou à des privations (exercées de façon intentionnelle ou non). La violence, la coercition ou la privation peuvent porter atteinte au bien-être physique ou psychique des personnes, les mettre physiquement en danger et/ou constituer une violation de leurs droits. Un risque en matière de protection peut être causé par un acte direct, une mesure ou une politique, mais aussi par l'inaction d'une autorité compétente principale. La réduction d'un risque de cette nature nécessite de faire reculer une menace, de diminuer la vulnérabilité au regard de cette dernière et/ou de renforcer la capacité d'une personne ou d'un groupe à résister à ladite menace et/ ou à se relever si celle-ci se concrétise.¹²

Menace : Activité humaine ou produit d'une activité humaine donnant lieu à de la violence, de la coercition ou des privations (de façon intentionnelle ou non). Une menace peut être l'auteur des faits en question (l'agent de la menace), ou encore une politique ou une norme relative à l'appartenance ethnique (source de la menace) qui cause un préjudice.¹³

Vulnérabilité : Caractéristiques ou situation d'un individu ou d'un groupe, ou de son environnement physique, qui diminuent sa capacité à anticiper les effets d'une menace, à les affronter, à y résister ou à s'en relever. Les personnes ne sont pas exposées de la même manière à une menace selon le groupe social auquel elles appartiennent, leur genre, leur origine ethnique, leur âge et d'autres facteurs. La vulnérabilité n'est ni un critère fixe rattaché de façon immuable à certaines catégories de population, ni un caractère inné.¹⁴

Femmes et enfants : dans ce rapport, « femmes » fait référence aux femmes (y compris trans et cis) et « enfants » fait référence aux personnes de moins de 18 ans (y compris les personnes non accompagnées et séparées, ainsi que les garçons, les filles ou d'autres identités de genre).

Acronymes

OSC	Organisation de la société civile
ACR	Agence Centrale de Recherches
CRE	Comité de révision de l'éthique
UE	Union européenne
PSH	Point de service humanitaire
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
ONGI	Organisation non gouvernementale internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
SN	Société nationale
CRCR	Croix-Rouge et Croissant-Rouge
RLF	Rétablissement des liens familiaux
VSBG	Violence sexuelle basée sur le genre
RU	Royaume-Uni
ONU	Organisation des Nations Unies

¹² CICR (2024), Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence. Disponible en ligne (en [français](#)).

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

Contexte

Les femmes et les enfants sont de plus en plus nombreux à migrer à travers le monde¹⁵, et beaucoup le font dans des conditions dangereuses qui les rendent vulnérables à la violence, à l'exploitation et à d'autres risques, notamment le risque de séparation, de disparition ou de décès au cours de leur parcours ou à leur arrivée à destination.¹⁶ Malgré cette réalité - et bien que l'on reconnaisse de plus en plus l'influence déterminante du genre et de l'âge sur de nombreux aspects de la migration - il existe encore peu de données et d'analyses permettant d'expliquer de manière systématique et directe comment et pourquoi les femmes et les enfants migrants se retrouvent séparés ou disparaissent.¹⁷

Afin de mieux comprendre ce problème et d'y répondre, le Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (« Laboratoire mondial sur la migration »), en collaboration avec le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les personnes disparues, de l'Agence Centrale de Recherche du CICR (« Centre pour les personnes disparues ») et certaines Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« les Sociétés nationales ») ont entrepris des recherches auprès de femmes et d'enfants migrants, de familles de migrants disparus et d'informateurs clés dans les Amériques, en Afrique et en Europe.

Ce rapport régional se concentre sur les données collectées entre juin et décembre 2024 auprès de migrants ayant voyagé vers et à travers l'Europe, ainsi qu'auprès des proches de migrants portés disparus, et d'informateurs clés dans quatre pays (la Belgique, la Grèce, l'Italie et le Royaume-Uni).

L'objectif du projet ainsi que de ce rapport est de tirer des enseignements des récits directs des migrants. Ce qui rend cet ensemble de données unique, c'est qu'il contient des témoignages et des récits personnels de migrants eux-mêmes – principalement des femmes, des enfants et leurs familles – dont beaucoup ont été confrontés au danger de

séparation, de disparition ou même de décès lors de leurs propres trajets. Le projet a également été conçu pour aider les Sociétés nationales à renforcer leurs propres capacités de recherche et à s'assurer que les expériences vécues par les migrants orientent leurs programmes opérationnels ainsi que leur diplomatie humanitaire et plaidoyer.

La diplomatie humanitaire, fondée sur les données factuelles et l'expérience opérationnelle, joue un rôle essentiel dans l'influence des débats portant sur des enjeux sensibles et souvent politisés, tels que la question des migrants disparus et séparés.¹⁸ Pour appuyer les efforts en cours, notamment le dialogue confidentiel bilatéral avec des gouvernements et d'autres parties concernées,¹⁹ certains résultats ont été intentionnellement exclus de ce rapport public. Cette approche s'aligne sur le principe fondamental de neutralité,²⁰ et son application permet la création stratégique d'un espace de dialogue sur les besoins des migrants en situation de vulnérabilité.

Cette recherche appuie la mise en œuvre des résolutions suivantes : du Conseil des Délégués de 2024 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« le Mouvement ») : [La protection au sein du Mouvement : Renforcer notre impact collectif pour mieux protéger les personnes](#) (CD/24/R1), [Stratégie 2024-2040 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration](#) (CD/24/R2), et [Prorogation jusqu'en 2030 de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) (CD/24/R6).

En raison de la nature sensible des données et conformément au principe fondamental de neutralité du Mouvement, les pays individuels ne sont intentionnellement pas référencés. De même, les pays cités dans les témoignages renvoient non pas au lieu de l'expérience, mais à celui de la collecte des données.

15 Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2024). *Portail de données de migration : Enfants et jeunes adultes migrants*. [Disponible en ligne](#) ; Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) (2024). *International Migration Stock 2024 – Faits et chiffres clés*. [Disponible en ligne](#) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2024). *Global Trends : Forced Displacement In 2024*. [Disponible en ligne \(en anglais\)](#).

16 Reportez-vous par exemple au document : Dearden, K. et Sánchez Dionis, M. (2020) Comment le manque de données perpétue l'invisibilité des décès de femmes migrantes. Portail de données sur les migrations, [disponible en ligne](#) ; OIM (2022). 50 000 vies perdues lors de la migration : Analyse des données du projet sur les migrants disparus 2014-2022. [Disponible en ligne](#) ; Pickering, S. et B. Cochrane (2012). « Décès irréguliers au passage des frontières et genre : où, comment et pourquoi les femmes meurent en traversant les frontières ». *Criminologie théorique*, 17 :27–48 ; Sánchez Dionis, M. et Dearden, K. (2019) ; Données du projet sur les migrants portés disparus : vue d'ensemble dans le monde" dans le volume 4 de *Périple mortels : Enfants migrants portés disparus*. [Disponible en ligne \(en français\)](#)

17 Foran, S. et Stockwell, J. (2021). *Une exploration des dimensions de genre et de diversité des personnes séparées, disparues et décédées et des familles qui les recherchent* (Rapport interne), Centre des personnes disparues de la CRCR : Genève.

18 Cotroneo, A. et von König, F. (2025). Des engagements à l'action en faveur des migrants portés disparus : le rôle de la diplomatie humanitaire. Disponible en ligne : <https://www.fmreview.org/dangerous-journeys/cotroneo-vonkonig/>

19 Comité international de la Croix-Rouge (2002). Le CICR : sa mission et ses activités. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.icrc.org/en/publication/0963-icrc-its-mission-and-work> ; voir également : Comité international de la Croix-Rouge (2012). L'approche confidentielle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Disponible à l'adresse suivante : <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/ircr-887-confidentiality.pdf>

20 Les sept principes fondamentaux sont énoncés dans le préambule des statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge adopté par la vingt-cinquième Conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève en octobre 1986, modifié en 1951 et 2006. Disponible à l'adresse suivante : Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/other/statutes-en-a5.pdf>

Méthodologie et champ d'application

Ce rapport porte sur les données recueillies entre juin et décembre 2024 auprès de migrants et de familles de migrants disparus ayant voyagé vers l'Europe et s'y trouvant actuellement, ainsi qu'auprès d'informateurs clés dans les pays de recherche. Les résultats présentés font partie d'un ensemble de données plus vaste du projet, couvrant les parcours de migrants vers et à travers l'Europe, les Amériques et l'Afrique (avec plus de 800 participants au total).

Le projet a adopté une approche de recherche qualitative combinant (i) des entretiens semi-structurés et des discussions de groupe (*focus groups*) avec des migrants (principalement des femmes et de jeunes adultes ayant migré lorsqu'ils étaient enfants); (ii) des exercices de cartographie des risques (séances de dessin) avec des enfants migrants (âgés de 8 à 17 ans) et, dans certains cas, des entretiens individuels avec ces enfants ; (iii) des entretiens avec des proches des migrants portés disparus ; et (iv) des entretiens avec des informateurs clés.

Les Sociétés nationales impliquées dans le projet ont suivi une formation sur l'éthique et les outils de recherche, les techniques d'entretien – y compris avec des enfants – et l'Approche minimale de protection du CICR,²¹ en amont de la collecte de données. Les questions d'entretien ont été révisées selon une approche tenant compte des traumatismes. De plus, les Sociétés nationales ont assuré, selon les besoins, un soutien psychosocial direct aux participants aux entretiens et/ou mis en place des mécanismes d'orientation spécifiques afin de veiller à ce que leurs besoins soient pris en compte pendant et après les entretiens.

En Europe, 38 entretiens qualitatifs et 13 discussions de groupe ont été menés auprès de migrants. Par ailleurs, 3 exercices de cartographie des risques (séances de dessin) ont été réalisés avec des enfants, ainsi que 5 entretiens individuels auprès de certains d'entre eux. En outre, 5 entretiens ont été conduits avec des proches de migrants portés disparus et 23 entretiens ont eu lieu avec des informateurs clés. Ces activités ont été menées par les Sociétés nationales dans quatre pays : la Belgique, la Grèce, l'Italie et le Royaume-Uni. La répartition par pays est présentée dans le tableau 1 ci-dessous.

Conformément à l'approche strictement humanitaire Mouvement en matière de migration (qui met l'accent sur les besoins et les vulnérabilités des migrants, indépendamment de leur statut juridique), et en ligne avec la Stratégie du Mouvement relative à la migration, les participants à la recherche comprenaient, entre autres, des demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants en situation d'apatridie, des travailleurs migrants et des personnes considérées comme étant en situation irrégulière par les autorités publiques²², ainsi que les familles de migrants portés disparus.

Le projet se concentre spécifiquement sur le vécu des femmes et des enfants migrants ; toutefois, certaines personnes interrogées, y compris de jeunes adultes ainsi que des proches de migrants disparus et des informateurs clés, étaient des hommes. Au total, les femmes représentent 33,3 % des personnes interrogées, les enfants 38,9 %, et les hommes 9,7 %. Les autres genres n'ont pas été enregistrés ou n'ont pas été communiqués.

Tableau 1 : Aperçu des données

Pays	Entretiens avec des migrants	Discussions de groupe avec des migrants	Exercice de cartographie des risques (séance de dessin) avec des groupes d'enfants	Entretiens avec des proches de migrants portés disparus	Entretiens avec des informateurs clés
Belgique	20	-	-	-	5
Grèce	-	4	2	2	1
Italie	14	7	1 (et 5 entretiens avec des enfants migrants)	1	10
RU	4	2	-	2	7
Total	38	13	3 (et 5 entretiens avec des enfants)	5	23

21 CICR, [l'Approche minimale en matière de protection](#).
22 Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Stratégie 2024–2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration (CD/24/R2). Disponible en ligne (en [français](#)).

Il convient de lire ce rapport en gardant à l'esprit que le projet n'avait pas pour objectif d'être représentatif en termes de participants. Le profil de ces derniers varie d'un pays à l'autre, en fonction des contextes nationaux et des priorités de programmation des Sociétés nationales. Ce rapport doit également être lu en tenant compte du fait que le projet a été conçu, selon une approche de recherche qualitative combinant des entretiens semi-structurés et des discussions de groupe (*focus groups*), afin de recueillir le point de vue des femmes et des enfants migrants — ainsi que de leurs familles — en écoutant leurs récits, exprimés avec leurs propres mots, sur leurs expériences vécues le long des routes migratoires.

Ces connaissances sont complétées par les perspectives d'informateurs clés travaillant auprès de femmes et d'enfants migrants dans la région. Il convient également de noter que les données issues des entretiens ont été codées en fonction du thème plutôt qu'en fonction des questions individuelles, afin de mieux comprendre les expériences partagées à l'échelle régionale. Il est important de prendre en compte l'objectif et la conception du projet lors de l'interprétation des résultats du rapport, en gardant à l'esprit que son objectif principal était de partager les récits des migrants afin d'éclairer la programmation opérationnelle et les activités de plaidoyer, plutôt que d'établir des corrélations directes.

Contexte général : Qui part et vers où ?

Les migrations vers et au sein de l'Europe sont motivées par un ensemble complexe de facteurs, notamment les conflits armés, l'insécurité et les considérations économiques. Elles se caractérisent par une grande diversité de profils et de motivations, incluant des demandeurs d'asile, des réfugiés et des travailleurs migrants, entre autres.²³ Les migrants viennent de plusieurs continents, dont l'Afrique du Nord et subsaharienne – y compris le Maroc, l'Algérie, le Nigeria et la Gambie; le Moyen-Orient, notamment, ces dernières années, la Türkiye, la Syrie, l'Irak et l'Iran ; et enfin l'Asie centrale et du Sud, y compris l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan. Un nombre croissant de personnes venant d'Amérique latine, en particulier du Venezuela et de Colombie, se dirigent vers l'Europe. Il y a également des migrations à l'intérieur de l'Europe, principalement de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest, avec des populations venant d'Ukraine, d'Albanie, de Géorgie et d'autres États d'Europe de l'Est vers les États de l'Union européenne (UE).

Il existe plusieurs routes migratoires principales vers et à travers l'Europe, notamment : la Route de la Méditerranée centrale, partant souvent de la Libye et d'autres pays d'Afrique du Nord vers l'Italie ou Malte ; la Route de la Méditerranée occidentale, de l'Afrique du Nord à l'Espagne, les migrants transitant souvent par le Maroc et l'Algérie ; la Route Atlantique de l'Afrique de l'Ouest, qui implique des traversées en bateau de l'Afrique de l'Ouest aux îles Canaries ; la Route de la Méditerranée orientale, du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Asie à la Grèce en passant par la Türkiye ; et la route des Balkans occidentaux, qui implique que les migrants traversent la région des Balkans occidentaux, y compris des pays comme l'Albanie, la Serbie et la Macédoine du Nord, pour atteindre l'Europe.²⁴

23 Mixed Migration Centre (MMC) (2025), Mises à jour trimestrielles sur la migration, T1 2025. [Disponible en ligne \(en anglais\).](#)

24 Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2024). DTM Europe – Flux migratoires mixtes vers l'Europe, rapport régional trimestriel (juillet - septembre 2024). OIM, Vienne.

Un centre d'accueil à Tournai, Belgique. Image : Croix-Rouge de Belgique



Principales conclusions

Dans le cadre de ce projet, des femmes et des enfants migrants ainsi que des informateurs clés issus des pays suivants — Belgique, Grèce, Italie et Royaume-Uni — ont participé aux entretiens. Les parcours décrits comprennent principalement des trajets dangereux empruntant les grandes routes migratoires reliant l'Afrique à l'Europe.

Parmi les raisons les plus fréquemment évoquées pour expliquer la migration figuraient la persécution, l'instabilité politique ou l'insécurité, le manque d'opportunités économiques, ainsi que la violence sexuelle basée sur le genre (VSBG), y compris le mariage forcé.

Principaux risques de protection

Malgré les grandes différences entre les pays d'Afrique — d'où provenaient de nombreux migrants — et les pays de destination en Europe, les données mettent en évidence plusieurs problèmes de protection communs à de multiples contextes. Le tableau 2 ci-dessous présente les préoccupations en matière de protection les plus fréquemment évoquées par les participants aux entretiens, concernant les femmes et les enfants migrants tout au long des routes migratoires vers l'Europe et sur le continent.

Tableau 2 : Risques de protection les plus fréquemment mentionnés

No.	Risque de protection
1	VSBG
2	Disparition ou décès
3	Séparation involontaire de l'enfant ou des enfants de leur parent/tuteur
4	Perte de contact
5	Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation (dont les retours forcés et les actions des passeurs, telles que les enlèvements contre rançon)

L'interdépendance des menaces et des risques

Les conclusions du rapport présentées ci-dessous mettent en lumière la manière dont les menaces auxquelles sont confrontés les femmes et les enfants migrants tout au long de leur parcours contribuent à intensifier les risques de séparation, de disparition ou de décès. Ces risques et menaces sont étroitement liés : la coexistence de plusieurs dangers, qui se renforcent mutuellement, aggrave la vulnérabilité des personnes concernées. Par exemple, l'absence de voies migratoires régulières contraint souvent les migrants à emprunter des trajets plus dangereux pour se mettre en sécurité ou rejoindre leur famille. De même, le manque de ressources financières ou l'impossibilité d'obtenir un visa ou un billet d'avion restreignent leurs choix quant à la destination et aux modalités du voyage. En outre, la pauvreté favorise les risques de traite et d'exploitation, ce qui, à son tour, augmente la probabilité de séparation et

de disparition. Chaque menace et chaque facteur de risque décrits dans le rapport contribuent ainsi à renforcer ou aggraver le danger de séparation familiale, de disparition ou de décès pour les femmes et les enfants migrants.

Les récits ci-dessous sont révélateurs des expériences communes aux femmes et aux enfants migrants ; ils mettent également en lumière l'intersection des menaces auxquelles ces personnes sont confrontées au cours de leur trajet, augmentant ainsi les risques de séparation, de disparition ou de décès. Les situations concernent des migrants victimes de traite et portés disparus à la suite de celle-ci ; contraints de voyager de manière irrégulière et, de ce fait, exposés à la violence et à l'exploitation ; ainsi qu'à des violences sexuelles et fondées sur le genre, combinées à un manque d'accès aux services essentiels au cours de voyages déjà dangereux.

J'ai dû quitter [mon pays] de manière irrégulière. Il était dangereux de sortir parce qu'on ne voyageait pas de façon régulière. Quand on est partis... parfois, [on était] arrêtés et emprisonnés. On nous a tiré dessus. J'ai même des effets secondaires à cause de cela, des éclats d'obus. Et je devais travailler. Ils m'ont fait travailler.
—Personne migrante, Belgique

Ma meilleure amie a fait un voyage par la route, qui a été très difficile. Elle a traversé [l'Afrique de l'Est et est arrivée en Afrique du Nord]. Le voyage [en Afrique] a duré 3 mois. Plusieurs groupes d'hommes l'ont violée. Elle a quitté [l'Afrique du Nord] par bateau. Le bateau est tombé en panne et elle est restée 34 jours en mer avant d'être secourue. Certains de ses compagnons de voyage sont morts. Ils n'avaient pas d'eau, et elle a dû boire sa propre urine. Aujourd'hui, elle vit en Europe. Elle fait encore des cauchemars. Son voyage a duré un an et maintenant elle a des flashbacks. Elle suit un traitement et a des médicaments pour dormir, mais son expérience ne disparaîtra jamais. Le plus difficile, c'est que ses amis sont morts sous ses yeux. Elle n'arrive pas à l'oublier.
—Personne migrante, Royaume-Uni

C'est assez complexe et quand on pense à la traite, par exemple, comme un risque spécifique, qui est certainement lié aux personnes disparues d'une manière générale, comme on le sait, la majorité des victimes identifiées sont des femmes et 35 % sont des enfants. Oui, nous avons bien eu des cas où des personnes ont disparu, des jeunes et des femmes en particulier.
—Informateur clé, Royaume-Uni

Risque de disparition ou de décès

Les femmes et les enfants migrants sont exposés à un risque de mort à différentes étapes de leur parcours. Selon les participants, les risques les plus importants surviennent sur les routes migratoires menant à l'Europe (c'est-à-dire au-delà du territoire physique de l'Union européenne), en Afrique du Nord et en Méditerranée, des zones toutes influencées par les politiques de sécurisation et les pratiques d'externalisation mises en place par les États dans le but de freiner la migration irrégulière.

Les principaux risques de protection associés à la disparition ou au décès de femmes et d'enfants migrants au cours de leur trajet seraient, selon les données, attribués aux facteurs suivants : les actions des autorités, les actions des passeurs (y compris la séparation forcée des familles), le manque d'accès aux services essentiels (entraînant des décès et/ou l'abandon de certaines personnes), ainsi que le recours à des moyens de transport informels et dangereux (tels que des bateaux ou des camions) ce qui amplifie d'autres formes de risques.

Comme indiqué ci-dessus, afin d'appuyer les efforts de diplomatie humanitaire en cours, y compris le dialogue bilatéral confidentiel avec les gouvernements et les autres parties concernées, certains résultats relatifs aux risques de disparition ou de décès ont été intentionnellement exclus de ce rapport public.



Rôle des acteurs non étatiques dans les décès de migrants

Les femmes et les enfants migrants courent des risques considérables de mourir directement en raison des actions de passeurs et de groupes criminels. Les données montrent que des cas où des passeurs tuent des migrants ou les soumettent à de mauvais traitements se produisent, par exemple, sur les routes traversant l'Afrique du Nord, lorsque les familles ne peuvent pas payer les rançons. En Afrique et sur les routes menant vers l'Europe, les migrants sont également pris pour cibles par des bandes criminelles et des groupes armés qui les dépouillent violemment, les femmes et les enfants étant particulièrement vulnérables et exposés à des risques de blessure ou de mort. Selon les participants, la force physique limitée des femmes et des enfants (comparée à celle des hommes) pour se défendre contre la violence constitue un facteur clé de leur plus grande vulnérabilité, et donc de la probabilité accrue qu'ils disparaissent ou meurent.

“ On rencontre des gens, des bandes ou des rebelles peut-être, [qui] pensent qu'on a des choses. Certains d'entre eux viennent avec des couteaux. S'ils viennent, ils prendront les téléphones, certains [d'entre nous] sont poignardés. Ils ont une autre stratégie où ils n'attaquent pas le jour, ils attendent la nuit. Quand on veut dormir, ils viennent avec des chiens pour attaquer.
—Personne migrante, Italie

“ Les femmes sont plus en danger que les autres. Je connais une femme avec deux enfants. Un [passeur] a pris les enfants et les a tués dans la mer. Les femmes n'ont pas autant de pouvoir et de force pour se battre. C'est pourquoi elles sont plus vulnérables.
—Personne migrante, discussion de groupe, Grèce

“ [Le passeur dit] je vous emmènerai dans [un pays] et ensuite [dans le pays suivant] ... Puis, une fois que le garçon a payé cet argent pour y arriver, peut-être qu'ils s'arrêtent là... Et il se retrouve sans argent... [Ils ne vous emmènent] qu'à mi-chemin. On n'a plus d'argent et quand on n'a plus d'argent, la torture commence...
—Personne migrante, Italie

Modes de transport et conditions durant le trajet

Les données révèlent de nombreux décès par noyade lorsque des migrants tentent de traverser la Méditerranée à bord d'embarcations précaires et surchargées, depuis l'Afrique du Nord ou le Moyen-Orient vers l'Europe, ou encore depuis l'Afrique de l'Ouest vers les îles Canaries. Les femmes et les enfants voyageant seuls, ainsi que les femmes accompagnées d'enfants, sont exposés à un risque accru de noyade ou de disparition en mer. Les femmes enceintes ou celles qui voyagent avec des enfants voient souvent leur capacité à nager compromise, soit parce qu'elles doivent tenir leurs enfants lorsque l'embarcation chavire, soit parce que la grossesse limite leurs capacités physiques à nager et à survivre à un naufrage. Par ailleurs, de nombreuses femmes et de nombreux enfants n'ont peut-être jamais appris à nager, ce qui accroît encore le risque de noyade.

« Souvent, les femmes ne sont pas très bien [en termes de santé] ou elles ne savent pas nager en cas d'accident... les enfants, en particulier les bébés. Mais il y a aussi une autre chose : parfois, leur condition physique n'est pas si solide que celle des hommes qui ont pu traverser différentes situations critiques, difficiles ou exigeantes. —Informateur clé, Grèce

La mauvaise qualité des embarcations et les conditions environnementales défavorables (comme une mer agitée), ainsi que le manque d'accès à des dispositifs de sécurité tels que les gilets de sauvetage, contribuent également aux décès en mer. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables au vol du gilet de sauvetage, en raison de leur faiblesse perçue ou de leur incapacité à se défendre.

« J'étais enceinte de huit mois. Parfois, on perd la vie, pas seulement avec les garde-côtes [pendant le trajet]. La mer est agitée... Le bateau était plein d'eau. Tout le monde se battait pour survivre. Nous avons perdu deux dames. [L'une était] enceinte de cinq mois et une autre que je ne connais pas... Il faut avoir des gilets de sauvetage... Peut-être que tu es une femme célibataire, ou que tu as des enfants, certaines [des autres personnes] viendront et vous tiendront pour vous prendre votre gilet de sauvetage. —Personne migrante, discussion de groupe, Grèce

« Si tout le monde avait le droit d'entrer dans un magasin de produits marins et d'acheter un gilet de sauvetage, cela changerait beaucoup les choses... mais [dans certains pays] ils ont des restrictions parce qu'ils disent [qu'ils] essaient d'empêcher les migrants d'accéder à la mer, donc [ils] ne nous vendront pas de gilets de sauvetage. —Personne migrante, Grèce



Les membres du personnel de la Croix-Rouge britannique se préparent pour des entretiens lors de la phase de collecte de données du projet. Image : Croix-Rouge britannique.

Outre les traversées maritimes, les routes terrestres présentent elles aussi des risques de disparition ou de décès, notamment liés aux blessures, à l'épuisement ou à la soif, en particulier dans les zones désertiques. Les migrants voyageant par voie terrestre, en particulier les enfants, sont également exposés à un risque élevé de chutes depuis des véhicules en mouvement ou d'accident de la route.

« On parle toujours des camions pick-up... [les migrants] sont assis à moitié dedans, un pied dedans, un pied dehors... Ils peuvent entasser trois personnes dans un espace comme celui-là... [ils voyagent aussi] serrés comme des sardines, les uns sur les autres. Et ceux qui tombent, c'en est fini pour eux, car le camion ne s'arrête pas. Je suis désolé pour ceux qui tombent. —Personne migrante, Italie

Manque d'accès aux services essentiels

Le manque d'accès aux services essentiels constitue un facteur déterminant associé aux risques de décès et/ou de disparition, en particulier pour les enfants, les femmes enceintes et les nouveau-nés. Dans les entretiens, de nombreuses personnes ont signalé des décès dus à la malnutrition, à la soif, à la faim, ainsi qu'à l'absence d'accès aux soins médicaux

« Ils étaient dans le désert... et elle est morte de soif. Ils étaient dans une voiture et les pneus ont crevé. Le chauffeur les a laissés pour aller chercher une autre voiture, mais plusieurs personnes sont mortes de soif au bout de deux jours. Le chauffeur est revenu quatre jours plus tard. Des gens avaient disparu. [Ils n'ont pas été retrouvés lorsque le conducteur est revenu].

—Personne migrante, Italie

« Le gros problème dans la mer est aussi le fait que les gens n'ont rien à manger et qu'ils peuvent y rester pendant des jours. C'est un grand danger

—Personne migrante, Royaume-Uni

« Des enfants meurent chaque jour du paludisme [mais aussi] de la faim. Ils n'ont rien à manger. Ils n'ont pas de nourriture... [et] quand ils ont le paludisme, ils vont à l'hôpital [c'est trop tard]. Il n'y a rien qu'ils puissent [faire]. Ils meurent immédiatement.

—Personne migrante, Royaume-Uni

Le manque d'accès aux services essentiels constitue un facteur déterminant associé aux risques de décès et/ou de disparition, en particulier pour les enfants, les femmes enceintes et les nouveau-nés.

Les données soulignent que le manque d'accès aux premiers secours et aux soins médicaux accroît particulièrement la vulnérabilité des migrants sur certains trajets, en raison de conditions éprouvantes et d'environnements difficiles, tels que les forêts denses ou les déserts, où les morsures de serpent et les piqûres de scorpion représentent un danger supplémentaire.

« Parce que si on est dans la brousse et qu'on se fait mordre par un serpent, on n'a accès à aucun premier secours.

—Personne migrante, Belgique

« Une femme enceinte, elle a [accouché] et a dû se séparer de l'enfant dans la forêt. L'enfant est allé dans [un pays] et la mère a dû rester dans [un autre pays] parce qu'elle [avait besoin] de sang et devait aller à l'hôpital.

—Personne migrante, Italie



Image : Croix-Rouge de Belgique

Risque de séparation et/ou de perte de contact

À l'instar du risque de décès, les risques de séparation et/ou de perte de contact peuvent survenir à plusieurs étapes du parcours en raison de facteurs externes : actions des autorités frontalières, des passeurs et des trafiquants, modes de transport précaires, manque d'accès aux services essentiels etc. La séparation et la perte de contact peuvent également être le résultat d'un choix personnel ou de circonstance. Dans certains cas, la séparation des familles peut entraîner la disparition de migrants, lorsque leurs proches ne savent plus où ils ne se trouvent ni ce qu'ils sont devenus.

Comme indiqué ci-dessus, afin de soutenir les efforts de diplomatie humanitaire en cours, y compris le dialogue bilatéral confidentiel avec des gouvernements et d'autres parties concernées, certains résultats relatifs aux risques de séparation ont été intentionnellement exclus de ce rapport public.

Actions des passeurs

De nombreux participants aux entretiens ont indiqué que les passeurs sont responsables de la séparation des femmes et des enfants migrants de leurs familles. Cette séparation peut répondre à des considérations de commodité, comme la volonté d'entasser davantage de personnes dans un bateau ou un camion, mais elle peut aussi relever d'une stratégie délibérée de contrôle et de pression exercée sur les femmes et les enfants pour les rendre plus vulnérables.

« Là où les passeurs séparent les mères et les enfants et les mettent sur des bateaux différents, c'est principalement là qu'on perd le contact.

—Personne migrante, Belgique

« Dans d'autres cas, des enfants sont arrivés ici en tant que mineurs non accompagnés ou enfants séparés, mais ils voyageaient avec leur famille, avec leurs parents ou l'un de leurs parents. Malheureusement, ils ont été séparés par les passeurs, qui les ont placés dans des camions différents.

—Informateur clé, Italie

Cette séparation forcée peut être effectuée par les passeurs, qui séparent les femmes et les enfants de leurs compagnons de voyage masculins pour profiter d'une absence (réelle ou perçue) de protection. Cela expose les femmes et les enfants à un risque accru d'abus et d'exploitation aux mains des passeurs (et des trafiquants potentiels).

« Les passeurs mettaient les hommes d'un côté et laissaient les femmes avec enfants seules de l'autre côté. Même si une femme quittait le pays avec son fiancé, par exemple, ils ne les mettaient pas ensemble. Ainsi, ils perdaient parfois le contact en chemin.

—Personne migrante, Belgique

« [Il y avait] deux enfants demandeurs d'asile non accompagnés qui ont fui [leur pays] ensemble... Les passeurs ont obligé le frère aîné à laisser le plus jeune derrière lui... Malheureusement, le plus jeune frère est décédé.

—Informateur clé, Grèce

Les données indiquent également que lorsque les femmes voyagent seules avec des enfants, les passeurs recourent à des menaces - qu'ils mettent parfois en exécution (notamment des menaces de nuire aux enfants ou de les faire disparaître) - afin d'exercer un contrôle sur les femmes, notamment pour faciliter la violence et les abus sexuels.

« Dans le troisième pays de transit avant d'arriver dans l'UE, des « dealers » ont essayé de forcer une femme à coucher avec eux. Elle a dit non. Elle a résisté, [et] ils ont emmené son fils. [Elle] ne sait pas s'il est toujours en vie... Chaque fois qu'on toque à la porte, elle croit que ce seront peut-être des nouvelles de son fils.

—Informateur clé, Royaume-Uni

« Ils menaçaient d'abandonner l'enfant s'ils l'entendaient pleurer ou parler. Alors, elle voyageait toujours avec sa main sur la bouche de son fils parce qu'elle avait peur de ça.

—Personne migrante, Grèce

Circonstances et décisions personnelles

La maladie, l'épuisement ou d'autres conditions, telles que la grossesse, peuvent également conduire à la séparation des familles, certains migrants décidant — ou estimant n'avoir d'autre choix que — de sacrifier l'unité familiale afin qu'un ou plusieurs de leurs proches puissent poursuivre le trajet.

“ *On marche, marche, marche jusqu'à ce qu'on meure dans la brousse. Personne ne t'attendra. Et surtout les femmes et les enfants. Ils sont les plus [vulnérables] en tout...*
—Personne migrante, discussion de groupe, Grèce

“ *La raison pour laquelle elle s'est séparée de son mari dans la forêt est que... le petit village n'avait qu'un petit bus, une petite voiture et ils ne pouvaient pas emmener tout le monde ensemble. Elle a été la première à y aller, et le mari est resté.*
—Personne migrante, discussion de groupe, Grèce

“ *J'ai entendu une histoire où il y avait deux [jeunes] frères dans le désert. L'un d'eux n'avait plus de force parce qu'ils avaient marché [si loin]. Ils n'avaient pas d'argent pour se déplacer. Ils ont beaucoup marché et, à la fin, le frère ne pouvait plus respirer. [Il] n'avait plus de force dans la chaleur... Ils ne pouvaient plus l'attendre. Alors ils l'ont laissé là et ont continué leur chemin.*
—Informateur clé, Italie

Les femmes enceintes et les enfants sont particulièrement exposés au risque d'être laissés en arrière, car ils sont souvent perçus comme ralentissant le groupe — par exemple lorsqu'ils ont besoin de soins médicaux, se blessent ou sont trop fatigués pour continuer le trajet.

“ *Durant le processus de migration dans les forêts, par exemple, si un enfant ou une personne est fatigué et qu'il s'assoit un peu, les autres ne l'attendront pas, ils continueront. Certains des autres membres de la famille continueront... Parce que s'ils s'arrêtent ou reviennent pour retrouver cette personne, ils perdront le chemin...*
—Personne migrante, discussion de groupe, Grèce

Manque de moyens de communication et perte de contact

Dans de nombreuses situations décrites par les participants, la perte de contact n'est pas seulement due à la séparation, mais aussi au manque de moyens de communication sûrs et fiables pour les femmes et les enfants migrants.

Les téléphones portables — et les numéros qu'ils contiennent — constituent un outil essentiel pour maintenir ou rétablir le contact. Les risques liés à la perte d'un téléphone, que ce soit à la suite d'un vol ou d'une confiscation par les autorités ou d'autres acteurs, représentent l'un des risques les plus importants au cours des parcours migratoires. Les données montrent que les téléphones peuvent être confisqués aussi bien par des acteurs étatiques que non étatiques. Ils sont également souvent perdus ou vendus en cours de route.

“ *Parce que si on passe par cette voie, il n'y a aucun moyen d'éviter qu'on te prenne ton téléphone, qu'on te prenne ton argent, qu'on te prenne tous les papiers que tu pourrais avoir. Donc, si tu mémorises un ou deux numéros de tes proches chaque fois que c'est possible, tu peux les contacter.*
—Personne migrante, discussion de groupe, Grèce

“ *J'ai entendu des gens dire qu'ils avaient le numéro de leur famille enregistré dans leur téléphone, mais que la police avait gardé leur téléphone, ou l'avait perdu, ou qu'ils l'avaient eux-mêmes perdu en route... Certains disent qu'ils ont fait tomber leur téléphone dans l'eau, ou qu'il s'est cassé. Et c'était leur seul moyen de rester en contact avec leur famille.*
—Informateur clé, Royaume-Uni

L'incapacité de rester en contact et de communiquer avec la famille accentue encore la vulnérabilité, provoquant une détresse prolongée chez les migrants et leurs proches, et limitant les possibilités d'obtenir de l'aide ou d'être secourus. Cela souligne l'importance de garantir la présence de points de communication fixes ou mobiles le long des routes migratoires, afin que les migrants puissent les utiliser.

Violence sexuelle et basée sur le genre

La violence sexuelle basée sur le genre (VSBG) est un thème majeur dans les données, touchant les femmes et les enfants migrants à toutes les étapes de leur parcours. Elle s'accompagne souvent d'autres risques - notamment ceux de décès ou de séparation. Par exemple, la séparation peut favoriser les violences à l'encontre des femmes et des filles, lesquelles peuvent à leur tour entraîner de nouvelles séparations, les victimes ou survivantes ayant trop honte pour reprendre contact ou pour être réunies avec leurs familles. Dans de tels cas, certaines femmes et filles préfèrent ne pas être retrouvées, par crainte que leur mari ou d'autres membres de leur famille découvrent ce qu'elles ont subi, en particulier lorsqu'elles sont tombées enceintes à la suite de ces violences.

“ J'étais traumatisée. Au final, je n'avais que 17 ans et j'étais enceinte. Je n'ai pas de mère, de tante ou de sœur. Je n'ai pas de téléphone. J'étais juste comme dans le noir.
—Personne migrante, Belgique

“ La VSBG implique également des violences sexuelles utilisées à la fois comme arme de rançon mais aussi comme moyen de domination sur la personne. Il y a quelques années, nous avons mené une enquête auprès de femmes arrivant par traversée maritime ; malheureusement il est ressorti qu'environ 90 % d'entre elles avaient subi de la VSBG. Nous nous attendons au même pourcentage aujourd'hui. Les femmes sont soumises à divers types de torture, notamment à la violence sexuelle. Nombre d'entre elles sont contraintes de vivre avec les conséquences de cette violence pour le reste de leur vie, en plus des dommages psychologiques très graves, avec également les conséquences physiques des abus et de la violence.
—Informateur clé, Italie

“ Parce qu'elles ont été victimes de la traite ou utilisées à des fins malveillantes... elles ne peuvent contacter personne. [Elles] disparaissent pendant des années, et leurs familles pense qu'elles sont mortes.
—Migrant, Belgique

Traite des êtres humains et violence sexuelle

Les données indiquent que les survivants de la traite des êtres humains et d'autres formes de violence sexuelle courent un risque accru de séparation ou de disparition. Cette situation s'explique soit par le fait que les femmes et les enfants disparaissent aux mains des trafiquants et sont retenus contre leur gré sans contact avec les familles, soit parce que la honte associée à la violence freine leur désir de se remettre en contact avec leurs familles, comme nous l'avons noté précédemment.

“ Le risque pour les femmes, en particulier, est la violence sexuelle. Les femmes sont utilisées à la fois comme moyen de paiement et comme méthode d'intimidation, les unes contre les autres, pour montrer la force des hommes aux autres personnes qui voyagent, en particulier dans le désert.
—Personne migrante, Grèce

“ Les femmes sont séparées des membres de leur famille et ensuite, parce qu'elles ont... été maltraitées et qu'elles sont passées par ce voyage très difficile... elles ne veulent pas que la famille soit au courant [...] elles ne veulent pas être retrouvées par leurs maris parce qu'elles ont été agressées sexuellement. Elles ont honte, mais elles ne devraient pas...
—Informateur clé, Italie





Un dessin issu d'un exercice de cartographie des risques avec des enfants migrants en Grèce. Image : Croix-Rouge hellénique

Violence familiale

La violence familiale, comme d'autres formes de VSBG, touche les femmes et les enfants migrants à toutes les étapes de leur parcours. Les participants aux entretiens mentionnent cela comme un motif de migration, ainsi qu'une raison de cessation de contact et de séparation familiale. Le mariage forcé est également l'une des principales raisons de la migration. La migration n'offre cependant pas toujours la sécurité. Dans certains cas, le manque d'accès aux services et au soutien, en particulier pour les jeunes filles victimes de violence familiale et de mariage forcé, peut les amener à disparaître ou à mourir.

« Les mariages sont souvent arrangés par les familles sans l'accord de la femme elle-même, donc pour ces raisons, les femmes migrent parfois pour s'échapper. —Informateur clé, Royaume-Uni

« Les enfants viennent pour échapper [aux mariages forcés] parce qu'ils entendent parler du camp de réfugiés. Quand ils arrivent, il n'y a pas d'aide. Ensuite, [leurs familles] paient pour les récupérer. Beaucoup de filles meurent maintenant à cause de cela dans le camp... Elles se suicident. Dans les camps, les filles disparaissent aussi parce qu'elles ne veulent pas se marier. Certaines se suicident parce que leur mari les a maltraitées. Elles se sont enfuies vers les camps et n'ont reçu aucune protection... Mon propre mari voulait me tuer... Chaque jour, il me maltraitait... Mais mes parents ne pouvaient rien faire car il avait déjà payé mes parents. C'est pourquoi certaines femmes prennent ces risques, par exemple celles qui sont venues en bateau —Personne migrante, Royaume-Uni

Comprendre les vulnérabilités et atténuer les risques

Ce projet part du principe que les niveaux de risque sont déterminés par l'intersection des menaces et des vulnérabilités, atténués par les capacités de la personne exposée (voir figure 1 ci-dessous), ce que l'on retrouve également dans l'ensemble du secteur humanitaire.

Par exemple, le niveau de risque de disparition d'un enfant peut être aggravé par l'existence d'une menace de traite des êtres humains, et par le fait qu'il voyage seul (un facteur qui renforce sa vulnérabilité). Cependant, son niveau de risque peut être atténué par le contact téléphonique avec sa famille, une capacité susceptible de réduire le risque. Pour mieux comprendre et réduire les risques de séparation ou de disparition auxquels sont exposés les femmes et les enfants migrants, il est nécessaire de prendre en compte les facteurs de vulnérabilité en parallèle des menaces et des capacités existantes.

Pour mieux comprendre et réduire les risques de séparation ou de disparition auxquels sont exposés les femmes et les enfants migrants, il est nécessaire de prendre en compte les facteurs de vulnérabilité en parallèle des menaces et des capacités existantes.

Figure 1: Équation du risque en matière de protection²⁵



Le tableau 3 présente les facteurs les plus fréquemment mentionnés qui contribuent à la vulnérabilité des femmes et des enfants migrants face à la séparation ou à la disparition, tels qu'identifiés par les participants aux entretiens en Europe.

Tableau 3 : Facteurs de vulnérabilité les plus fréquemment cités

No	Facteurs de vulnérabilité
1	Âge
2	Genre
3	Affiliation sociale, ethnique, religieuse ou politique
4	Absence de statut juridique
5	Grossesse

Ces facteurs incluent l'âge et le genre²⁶, l'appartenance sociale, ethnique, religieuse ou politique (liée à la recherche de sécurité et d'asile pour fuir un conflit et/ou des persécutions ainsi que le racisme et la xénophobie) ; l'absence de statut juridique (et donc l'incapacité à accéder à certains services, aides et voies de migration) ; et la grossesse (en particulier en ce qui concerne les capacités physiques exigées par des voyages pénibles et la capacité limitée de se déplacer rapidement en cas de danger). Ces facteurs et certaines de leurs intersections avec l'âge et le genre sont abordés plus en détail ci-dessous.

25 Cette figure provient du Cadre analytique de la protection (CAP), Global Protection Cluster (2021). Disponible en ligne ([en français](#)).

26 Les femmes et les enfants ont été identifiés comme les plus vulnérables par les principaux informateurs et les membres des familles consultés. Les données mettent en évidence les risques auxquels les femmes et les enfants ont été directement exposés (c'est-à-dire lorsque quelqu'un parle de sa propre expérience). Elles incluent également les risques mentionnés par les informateurs clés, les membres des familles et lors des groupes de discussion, où les participants ont évoqué les expériences d'autres personnes (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas eux-mêmes directement vécu le risque), montrant ainsi la vulnérabilité des femmes et des enfants. Ainsi, les facteurs de vulnérabilité liés à l'âge et au genre sont indépendants du profil ou du type de participant aux entretiens.

Age: Children

Le fait de voyager seul, sans la protection d'un adulte ou d'un tuteur, a souvent été signalé comme augmentant la vulnérabilité des enfants, notamment à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation : autant de menaces liées à la séparation et à la disparition ou au décès.

Un certain nombre de jeunes avec qui je travaille sont venus ici, mais ils sont venus avec leur petit frère ou leur petite sœur. Il s'agissait donc peut-être de deux enfants qui voyageaient ensemble, essayant de se protéger mutuellement et d'obtenir de la nourriture et de l'eau. Et il est clair que cela les exposait davantage à la traite des êtres humains simplement parce qu'ils sont plus vulnérables en tant qu'enfants non accompagnés.
—Informateur clé, Italie

Les données indiquent que parfois, les enfants voyagent avant les autres membres de la famille. Il peut arriver que les frères et sœurs voyagent également ensemble, ce qui fait peser une immense responsabilité sur les épaules de l'aîné. Il a également été signalé que, parce que les enfants n'ont pas la même force et les mêmes capacités physiques que les adultes, ils peuvent être abandonnés lors de trajets difficiles. De plus, ils peuvent être facilement dupés et attirés dans des situations de traite en raison de leurs connaissances et expériences limitées.

Quand je pense aux mineurs, c'est à cause de leur âge, de leur (in)capacité à comprendre les risques qui les entourent. En dessous d'un certain âge, leur capacité à traiter l'information, à considérer les risques, ce qui est sûr, ce qui ne l'est pas [est limitée]. Il y a une raison pour laquelle il existe des tuteurs légaux pour les enfants.
—Informateur clé, Belgique

[Les enfants] sont très désirables et lucratifs pour les réseaux de crime organisé. Ils peuvent travailler comme esclaves sexuels ou dans différentes usines... Ils sont rentables, et les bandes criminelles en sont conscientes, ce qui les met dans une situation plus difficile ; par ailleurs, les enfants ne sont pas capables de se défendre, de s'enfuir ou de se sortir de cette situation.
—Informateur clé, Royaume-Uni

Les données indiquent également que les enfants non accompagnés peuvent voyager avec d'autres adultes qui n'ont pas leurs intérêts à cœur : les enfants sont ainsi vulnérables aux abus, à l'exploitation ou à l'abandon pendant le trajet.

Les principaux risques pour [les enfants], c'est qu'ils sont séparés de leur famille et qu'on leur prend leur téléphone. On les confie ensuite à des adultes qu'ils ne connaissent pas, qui peuvent les maltraiter ou les abandonner en cours de route. Ils se retrouvent seuls pour se débrouiller et survivre, et peuvent être amenés à faire confiance à des adultes croisés sur leur trajet, alors que ces personnes ne sont pas toujours fiables.
—Informateur clé, Belgique

Genre : Femmes

Les données indiquent que la discrimination à l'égard des femmes et les préjugés structurels ou culturels augmentent la vulnérabilité des femmes à toutes les étapes de leur parcours. Le risque de VSBG, par exemple, n'est pas seulement un facteur qui pousse les femmes à migrer, mais également un risque courant auquel elles sont confrontées en cours de route, ainsi que dans les pays de destination.

[Elles sont] inférieures, elles sont une propriété, elles ne sont pas aussi importantes que... l'autre côté du genre qui s'identifie comme masculin. Elles sont moins fortes physiquement, elles sont plus vulnérables et elles ne sont qu'une propriété qui les rend... essentiellement à risque en raison d'une composante de la compréhension culturelle et historique, profondément enracinée, de ce qu'est une femme.
—Informateur clé, Royaume-Uni

Tout comme les enfants, les femmes migrantes sont particulièrement vulnérables à la traite et à l'exploitation sexuelle pendant leur trajet. Cette vulnérabilité est liée au fait que les femmes voyagent seules, sans accompagnateur masculin ou sans réseaux de soutien élargi, ainsi qu'aux responsabilités qui leur incombent pour subvenir aux besoins de leurs enfants et en prendre soin.

Concernant les femmes, elles font face à beaucoup de défis parce que parfois on a besoin d'aide avec ses enfants et pour obtenir cette aide, il faudra peut-être être exploitée par les hommes.
—Personne migrante, discussion de groupe, Grèce

Affiliation sociale, ethnique, religieuse ou politique

En termes d'appartenance sociale, ethnique, religieuse ou politique, les données mettent en évidence des cas de racisme et de xénophobie, tant le long des routes migratoires (en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient) qu'à destination en Europe. La discrimination crée des défis en matière d'accès aux services, ainsi qu'en termes de santé et de bien-être des migrants, lors du trajet aussi bien qu'à destination.

« En fait, là-bas [dans certains pays d'Afrique], même quand ils sont noirs, ils n'aiment pas les Noirs. Ils nous disent franchement qu'on n'a pas notre place ici. [Ils nous disent] de rentrer chez nous — et si tu ne rentres pas, tu verras ce qui t'arrivera. —Personne migrante, Belgique

Absence de statut juridique

Un défi majeur découlant directement de l'absence de statut légal et du manque d'autorisations de visa est que les migrants se retrouvent contraints de voyager de manière irrégulière. Cela accroît les risques à plusieurs niveaux. L'absence de statut légal est également liée au fait que les migrants ne peuvent pas, ou n'osent pas, solliciter de l'aide ou du soutien, par crainte d'être arrêtés, détenus ou expulsés, même lorsqu'ils subissent des violences ou des abus. Cette situation aggrave les effets du traumatisme et de la violence.

« Les migrants ne veulent pas s'adresser aux autorités parce qu'ils pensent que les autorités les renverront, même s'ils ont été maltraités. Parce qu'ils sont là « illégalement ». —Personne migrante, discussion de groupe, Grèce

Le manque d'accès aux papiers contribue également à la séparation des familles : certains membres de la famille ont des documents, d'autres non, ce qui empêche les mères de voyager avec leurs enfants lorsqu'elles recherchent la sécurité à l'étranger.

« Quand la guerre a commencé... en gros, [les familles] n'ont amené que les enfants parce que les mères n'avaient pas de passeport. Et toutes les familles qui sont assises ici, les enfants seulement sont ici, mais les mères sont toujours là [en Afrique] parce qu'elles n'ont pas de passeport. —Informateur clé, Royaume-Uni

Grossesse

Le fait d'être enceinte accroît la vulnérabilité des femmes – et de leurs enfants. Les participants ont souligné que les femmes enceintes ont des besoins de santé supplémentaires et sont moins capables de fuir le danger ou d'éviter d'être séparées de leurs autres enfants en raison de leur condition physique. Ces circonstances contribuent aux séparations, aux disparitions et aux décès.

« C'est dangereux pour les femmes et les enfants lorsqu'ils marchent dans la brousse ou la forêt. Beaucoup d'entre eux marchent pendant plusieurs jours. Si on a un bébé et qu'on ne peut pas courir aussi vite que les autres, personne n'aidera et c'est pourquoi de nombreux enfants ont disparu, ils sont séparés des autres. —Personne migrante, Grèce

« Mon mari et moi avons été séparés des autres. J'étais enceinte de 8 mois. Nous sommes restés dans la forêt pendant près d'une semaine... Il n'y avait pas de nourriture, pas d'eau... J'étais épuisée. J'ai dit que je devais y aller... « Je suis fatiguée, s'ils me repoussent, pas de problème. Si je trouve de l'aide, je viendrai vous chercher » ... Je suis sortie de [la forêt] et j'ai vu un vieil homme et... je lui montre que je suis enceinte, que je ne me sens pas bien, que j'ai besoin d'aide... L'ambulance est venue me chercher, mais quand je leur ai dit que mon mari [était dans la forêt], ils ont dit qu'ils [le chercheraient] plus tard... Ils m'ont amenée à l'hôpital... ils ont dû opérer instantanément parce que le bébé n'allait pas bien... Il n'y avait personne. J'étais déprimée, avec tellement de complications après l'opération... J'étais à l'hôpital, je pleurais pour mon mari... —Personne migrante, Italie

La discrimination crée des défis en matière d'accès aux services, ainsi qu'en termes de santé et de bien-être des migrants, lors du trajet aussi bien qu'à destination.

Capacités à atténuer les risques

Compte tenu des vulnérabilités mises en évidence ci-dessus, il est important de mieux comprendre les facteurs et les capacités qui contribuent à réduire ces vulnérabilités et à atténuer les risques pour les femmes et les enfants migrants tout au long de leur trajet.

Tableau 4 : Capacités les plus fréquemment citées pour atténuer les risques

No	Capacité
1	Soutien des acteurs internationaux (tels que l'ONU, les ONG internationales)
2	Soutien d'acteurs et de réseaux locaux (tels que des ONG, des Sociétés nationales, d'autres migrants)
3	Accès à l'information
4	Soutien d'acteurs étatiques
5	Statut juridique régulier

Le tableau 4 présente les capacités les plus fréquemment citées lorsqu'on a demandé aux personnes interrogées comment les femmes et les enfants migrants assuraient leur sécurité ou réduisaient les risques d'être séparés ou de disparaître pendant leur trajet.

Prestataires de soutien

Tableau 5 : Prestataires de soutien aux femmes et aux enfants migrants

Catégorie de prestataire	Type de soutien cité par les personnes interrogées
Acteurs internationaux (agences de l'ONU et ONG internationales)	Soins médicaux, aide d'urgence (nourriture et autres articles non alimentaires), services de protection de l'enfance, soutien pour aider à retrouver des membres de la famille
Acteurs étatiques	Les opérations de recherche et de sauvetage en mer, l'aide à la garde d'enfants et à l'emploi, ainsi que les dispositifs de prise en charge alternative pour les enfants non accompagnés.
Croix-Rouge et Croissant-Rouge	Nourriture, abris, points de services humanitaires, aide juridique, soutien psychosocial, services de santé, soutien au RLF
Organisations et réseaux de soutien locaux (organisations communautaires et ONG locales)	Conseil et soutien aux victimes de traumatismes ; gestion et soutien social ; diffusion d'informations indiquant où et comment obtenir de l'aide ; espaces sûrs pour les femmes et les enfants ; assistance juridique, aide au logement.
Réseaux de soutien informels, y compris d'autres migrants, des membres de la famille, des amis et des compagnons de voyage	Informations sur les routes à emprunter ; conseils sur les moyens de rester ensemble en tant que groupe ; coordination des déplacements ; aide au partage de nourriture, d'informations, de ressources de communication

Le tableau 5 met en évidence les formes de soutien que les participants ont jugées utiles pour les femmes et les enfants migrants au cours de leur trajet. Elles sont présentées selon le type d'acteur et les formes d'aide mentionnées par les participants. Les données soulignent l'importance de la mise à disposition de services tout au



Le centre d'accueil Yvoir Pierre Bleu sert de point de référence sur les questions liées au genre (y compris LGBTQIA+). Il apporte également un soutien aux femmes qui ont survécu à des violences sexuelles basées sur le genre et il agit comme guichet d'aide pour les autres centres d'accueil de la Croix-Rouge de Belgique en quête de conseils. Image : Croix-Rouge de Belgique

long des routes migratoires pour réduire les risques de séparation familiale, de disparition ou de décès parmi les femmes et les enfants migrants.

Les organisations locales et les réseaux de soutien contribuent à la capacité des femmes et des enfants migrants à atténuer les risques. Il s'agit notamment de groupes communautaires, d'organisations confessionnelles et d'organisations non gouvernementales (ONG) locales qui fournissent un accès à de l'argent liquide, au transport, à un logement et à une assistance juridique, ainsi qu'à des conseils et à un soutien psychosocial.

“ Un de mes proches a pris tous les enfants — ma sœur, ma nièce, et lui-même — et ils ont couru jusqu'à l'église. Ce sont les catholiques qui les ont envoyés au camp... L'église leur donne de l'argent... C'est ainsi qu'ils se sont échappés. Ils seraient déjà morts.

—Personne migrante, Royaume-Uni

Les associations de migrants et les groupes de la diaspora, organisés par nationalité à l'étranger, ont également été mentionnés comme des sources importantes de soutien et de solidarité, notamment à l'arrivée.

“ Quand je suis arrivé, j'avais déjà trouvé une association créée par mes compatriotes qui vivaient [ici] avant moi. Et dans [cette province], l'association n'était qu'un groupe de personnes, partageant des idées pour promouvoir [notre] culture à travers le sport, la danse, les vêtements. Quand je suis arrivé, ils m'ont intégré dans l'association.

—Personne migrante, Italie

En ce qui concerne les réseaux de soutien informels - notamment les autres migrants et les compagnons de route - les participants aux entretiens ont indiqué que voyager en groupe constituait une stratégie de sécurité, tout comme le fait de suivre un leader ou un guide au sein du groupe lors de trajets longs et difficiles. Des réseaux de soutien se forment souvent entre migrants pendant le voyage et se maintiennent jusqu'à l'arrivée.

“ Parfois, [les migrants] se rencontrent dans les pays où ils font étape, ils apprennent à se connaître, ils créent une amitié, une collaboration. Et parfois, ils continuent jusqu'en Europe.

—Personne migrante, discussion de groupe, Italie

Les acteurs internationaux, notamment les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales, apportent également un soutien essentiel tout au long du parcours migratoire, en particulier en matière d'accès à l'information, de soins de santé, d'assistance alimentaire, de protection de l'enfance et de recherche de proches.

“ Et différents acteurs, des acteurs humanitaires ... ont fourni des activités de sauvetage et de premiers secours psychologiques et ont fourni le transport vers les centres d'hébergement sur l'île.

—Informateur clé, Grèce

Dans une moindre mesure, les acteurs étatiques ont également été mentionnés comme offrant un soutien aux migrants. Bien que citée moins fréquemment, leur contribution demeure essentielle pour sauver des vies et protéger la dignité des personnes migrantes - notamment à travers les opérations de recherche et de sauvetage en mer, la mise en place de dispositifs de prise en charge pour les enfants non accompagnés, ainsi que l'aide à la garde d'enfants et à l'emploi destinée aux femmes migrantes.

“ Ensuite, on a essayé un autre endroit pour accéder à la mer. On est restés dans la mer pendant deux jours. Puis un navire [de la marine] est venu et nous a secourus.

—Personne migrante, Royaume-Uni

“ Une loi a été déposée [qui] prévoit le placement en famille d'accueil au lieu [d'emmener les enfants migrants] dans des centres [pour migrants] ... en les confiant à des familles. En effet, en plus du placement en famille d'accueil, il pourrait aussi s'agir d'une adoption par des familles [locales] afin que [les enfants] puissent ensuite avoir une continuité après l'âge de la maturité.

—Informateur clé, Italie

“ J'ai décidé d'aller à l'agence pour l'emploi. Je pleurais comme un bébé et la dame m'a dit : « Ça va, mon trésor ? » Je lui ai dit [ce qui m'avait bouleversée]. Elle m'a dit, pas de problème, il y a ce nouveau système, on va chercher une garde d'enfants pour toi. Nous paierons les heures supplémentaires. Va en cours. J'étais très, très heureuse, comme jamais auparavant. J'ai donc décidé de continuer. J'ai suivi mes cours pendant six mois.

—Personne migrante, Royaume-Uni

Rôle de l'information

L'information joue un rôle essentiel dans la gestion des risques auxquels les femmes et les enfants migrants sont exposés tout au long de leur trajet. Les données montrent que le manque de connaissances sur les routes les plus sûres, sur les moyens d'obtenir de l'aide en chemin, ainsi que la faible compréhension des stratégies d'autoprotection, constituent des facteurs majeurs de vulnérabilité. Ces lacunes renforcent les risques de séparation, de disparition ou de décès. Ainsi, l'accès à une information claire et adaptée apparaît comme un levier déterminant pour renforcer la protection et réduire ces vulnérabilités.

“ Pour réduire la vulnérabilité, il faut accroître la connaissance, le respect de soi et les méthodes d'autoprotection, et ces connaissances doivent être transmises de femme à femme. On doit s'informer sur [...] les moyens de devenir économiquement indépendantes et d'éviter d'être victimes de manipulation ou de violence sexuelle.
—Personne migrante, Italie

“ Le manque d'informations sur les personnes en qui [les migrants] peuvent avoir confiance et celles dont ils doivent se méfier, ainsi que l'absence de réseaux et l'incapacité à échapper à certaines situations, constituent les principaux facteurs de risque.
— Informateur clé, Royaume-Uni

“ Il s'agit de fournir des outils et d'avoir des ressources. Permettre [aux femmes et aux enfants migrants] d'avoir ces informations ... Les migrants devraient disposer de ces informations dans un langage pertinent et d'une manière adaptée, que les gens peuvent comprendre. S'assurer que [les migrants] sachent ce qui est sûr et ce qui ne l'est pas. Dépliants-brochures d'information, outils. Avec des images, pas des mots, pour les nouveaux arrivants.
—Informateur clé, Italie

Parmi les principales sources d'information pour les migrants se trouvent les réseaux sociaux, les outils numériques, ainsi que les informations provenant d'autres migrants (y compris des membres de leur famille et des amis) ayant déjà effectué le voyage. Il a même été suggéré que les campagnes d'information menées par les prestataires de services fassent un meilleur usage des plateformes sociales et numériques pour atteindre les migrants et partager des informations essentielles.

Les participants ont indiqué que l'accès à des informations sur les lieux et les moyens d'accéder aux services, ainsi que des messages d'autoprotection sur la manière de rester en sécurité, peuvent contribuer à prévenir les séparations, les disparitions et les décès. Cependant, le simple fait de fournir des informations ne suffit pas : cela doit être accompagné d'actions concrètes de la part des États pour protéger les femmes et les enfants migrants en situation de vulnérabilité.

“ Je pense que c'est utile de donner aux gens des moyens pour mieux se protéger – par exemple, leur apprendre à faire attention à certains signes d'alerte, comme les signes d'alerte généraux de ce qu'un trafiquant pourrait dire à quelqu'un. Mais je pense aussi que, au fond, la responsabilité ne revient pas à la personne elle-même. On peut tout faire pour se protéger, et pourtant quelqu'un peut toujours nous exploiter ou nous nuire. Je pense vraiment que c'est à l'État de protéger les gens.
—Informateur clé, Royaume-Uni.)



Contexte régional

Lois, politiques et pratiques des États en matière de migration

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été déployés au niveau de l'Union européenne et de l'Europe dans son ensemble pour résoudre le problème des migrants portés disparus, notamment l'adoption récente d'une résolution du Conseil de l'Europe sur cette question²⁷, les initiatives autour de ce sujet entreprises dans le cadre du Processus de Rabat²⁸ (dialogue sur les migrations entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest/du Nord) et l'intérêt de la DG HOME à soutenir le renforcement des capacités des États membres de l'UE en matière de recherche et d'identification des migrants disparus et décédés. Au niveau de l'État, des exemples récents de coopération réussie ont également permis d'identifier des migrants décédés.

Cependant, malgré ces efforts, la disponibilité limitée de voies sûres et légales²⁹ pour la migration et l'asile, ainsi que le soutien aux pays tiers dans la gestion de leurs frontières nationales, obligent souvent les migrants à emprunter des routes plus longues et plus dangereuse, augmentant ainsi leur vulnérabilité.

Les migrants doivent souvent traverser des pays touchés par des conflits armés ou d'autres formes de violence, ainsi que des environnements hostiles tels que les mers, les déserts ou d'autres zones isolées. Il leur arrive fréquemment de se cacher en cours de route, par exemple par peur d'être interceptés et détenus, ce qui les rend encore plus invisibles. Cette invisibilité, perçue par les migrants comme une stratégie d'autoprotection, accroît en réalité leur vulnérabilité, les rendant plus isolés et exposés à de multiples menaces et risques. Le caractère clandestin de ces trajets augmente encore les dangers. À la racine de nombreux risques auxquels les femmes et les enfants migrants sont confrontés au cours de leur voyage se trouve le fait qu'ils ne peuvent pas emprunter de voies régulières ; en effet, une grande partie des risques présentés dans ce rapport découle du fait que les migrants sont contraints d'utiliser des routes irrégulières.

C'était le seul itinéraire. Parce que je n'ai pas le passeport ou les documents pour passer la frontière.
—Personne migrante, Grèce

De même, les politiques et les pratiques des États en matière de frontières peuvent contribuer à accroître les risques de préjudice pour les femmes et les enfants migrants. Les États européens ont le droit de réglementer les migrations à l'intérieur et à travers leur territoire – mais ce droit n'est pas absolu. Les politiques, réglementations et pratiques des États européens doivent toujours respecter les droits des migrants et refléter le droit international et européen et, le cas échéant, le droit de l'UE. Cela comprend le respect du droit à la vie des migrants, l'interdiction du refoulement ainsi que l'interdiction de la torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Il y a beaucoup de traitements durs envers les migrants. Certaines victimes sont blessées, d'autres sont traumatisées. Quand on voyageait... Tout le monde courait pour sauver sa peau. Créer plus de peur ne fait qu'aggraver les choses.
—Personne migrante, Discussion de groupe, Grèce

Il leur arrive fréquemment aux migrants de se cacher en cours de route, par exemple par peur d'être interceptés et détenus, ce qui les rend encore plus invisibles. Cette invisibilité, perçue par les migrants comme une stratégie d'autoprotection, accroît en réalité leur vulnérabilité, les rendant plus isolés et exposés à de multiples menaces et risques.

27 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort. [Résolution 2569](#) (2024)

28 En 2022, les membres du Processus de Rabat ont inclus deux points sur la séparation des familles et sur les migrants disparus dans le plan d'action du processus, suivis de la mise en place, en juillet 2024, d'un réseau de points focaux nationaux pour les migrants disparus. Voici le résumé de la [première](#), [deuxième](#) et [troisième](#) réunion du Réseau des points focaux nationaux sur les migrants portés disparus. [Voici](#) le résumé de la réunion thématique sur les migrants portés disparus, organisée à Banjul les 9 et 10 juillet 2025.

29 À cet égard, voir les recommandations du Bureau européen de la CR relatives aux [voies légales pour accéder à la protection internationale au sein de l'UE](#).

Le processus de réunification familiale en Europe, en particulier au sein de l'UE, peut être long et compliqué, poussant certains migrants à emprunter des routes irrégulières pour rejoindre leurs proches en Europe, ce qui augmente souvent les risques de disparition ou de décès.

En outre, la complexité et la lenteur des procédures de réunification familiale peuvent contribuer à prolonger les séparations et à encourager la migration irrégulière.³⁰ Le processus de réunification familiale en Europe, en particulier au sein de l'UE, peut être long et compliqué, poussant certains migrants à emprunter des routes irrégulières pour rejoindre leurs proches en Europe, ce qui augmente souvent les risques de disparition ou de décès.

Ainsi, par exemple, si la personne doit attendre le regroupement familial pendant trois, quatre ou cinq ans, pour finalement voir sa demande rejetée, cette personne choisira la voie « facile », c'est-à-dire la voie [irrégulière].
—Personne migrante, Discussion de groupe, Royaume-Uni

Il y a les enfants [à l'étranger] dont les parents sont ici, qui demandent le regroupement familial, et qu'on empêche de le faire. [Ils] attendent un an, un an et demi... Les garçons en ont assez, ils partent.
—Informateur clé, Italie

Les enfants seuls en Europe ou à l'étranger — qui entreprennent des trajets migratoires irréguliers vers leur pays de destination, en raison de la lenteur des procédures de réunification familiale — sont bien plus vulnérables. Cela souligne l'importance de mettre en place des processus migratoires qui respectent et protègent l'unité familiale de manière rapide.

30 Ibid.

Un centre d'accueil de la Croix-Rouge de Belgique à Tournai, en Belgique. Cette fresque, réalisée par des étudiants d'une école d'art de Tournai, représente des oiseaux migrateurs comme symbole de mouvement, de lien et de l'importance vitale de la protection de la nature. Image : Croix-Rouge de Belgique



La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en action

Dans cet environnement dynamique et complexe, les acteurs du Croissant-Rouge (CRCR) ont un rôle essentiel à jouer pour continuer à soutenir les migrants en situation de vulnérabilité, réduire les préjugés, faire face aux risques et renforcer les capacités — tout en veillant à ne ni encourager, ni empêcher, ni dissuader la migration.

Conformément à la Stratégie du Mouvement relative à la migration et à l'approche fondée sur des principes du Mouvement en matière de migration, cela signifie être prêt et disponible pour répondre aux besoins d'assistance humanitaire et de protection des migrants - quel que soit leur statut - le long des routes migratoires, et renforcer les capacités des migrants à se protéger eux-mêmes.

Cela implique d'être présent, en particulier là où de grands groupes de personnes en situation de vulnérabilité se déplacent et où les risques de séparation, de disparition ou de décès sont élevés (par exemple aux frontières, dans les déserts, sur terre et en mer, ainsi que le long de certaines routes). Cela signifie également diffuser et partager activement des messages d'autoprotection, rester indépendant, donner la priorité aux plus vulnérables et comprendre les risques et vulnérabilités spécifiques auxquels les femmes et les enfants migrants sont confrontés au cours de leur trajet, tout en défendant la sécurité, la dignité et le bien-être de tous les migrants.

Les participants à l'étude soulignent le rôle essentiel que jouent les acteurs du CRCR dans la région pour aider les femmes et les enfants migrants à rester en sécurité et à maintenir le contact avec les membres de leur famille. Cela comprend notamment leur présence le long des routes migratoires, la gestion de Points de service humanitaire (PSH)³¹ et la connaissance des lieux où se trouvent les personnes, afin de pouvoir intervenir et offrir une assistance et une protection humanitaires.

Sachant que la Croix-Rouge existe tout au long de la route, que [les migrants] peuvent contacter la Croix-Rouge sur place... Je pensais aux points de service humanitaire parce que ce sont vraiment des points spécifiques et identifiables pour les personnes sur la route. Et cela peut être... le lien pour les appels téléphoniques de rétablissement du contact et les recherches dans certains cas. L'idée, c'est que [les points de service humanitaire] soient présents sur tous les axes, dans tous les pays de passage. Voilà ce qui [les] rend sûrs...
—Informateur clé, Belgique

Les participants ont également présenté plusieurs moyens clés permettant aux acteurs du CRCR de renforcer leurs activités de prévention afin de réduire le risque que les femmes et les enfants migrants soient séparés, portés disparus ou décèdent. Nombre de ces suggestions portaient sur la nécessité d'accroître les possibilités de communication pour les migrants le long des routes, par exemple en mettant en place des lignes d'assistance pour les personnes perdues, en fournissant des informations et des services sur les droits des migrants, et en offrant davantage d'opportunités de rétablissement des liens familiaux (RLF) et de recherche le long des trajets. Pour que cela soit possible, cependant, les Sociétés nationales doivent être habilitées par leurs autorités à renforcer leurs capacités en matière de RLF le long des routes migratoires, y compris dans les PSH.

Si la Croix-Rouge peut avoir un numéro pour aider les personnes qui se sont perdues dans la forêt ou les personnes qui prennent le petit bateau ou la mer, ça peut aider...
—Personne migrante, discussion de groupe, Grèce

Je pense qu'il pourrait y avoir plus de services [dans les points de service humanitaire] : des informations adaptées aux migrants, sur les démarches, les ressources, les associations, leurs droits, etc.
—Informateur clé, Italie

Il est donc essentiel que les autorités de toute l'Europe (en particulier l'UE via les fonds liés à la migration) fournissent les fonds nécessaires aux composantes de la Croix-Rouge pour être en mesure de fournir des services essentiels, y compris les services de rétablissement des liens familiaux, le long des routes migratoires.
—Informateur clé, Belgique

[La Croix-Rouge devrait offrir] davantage de soutien le long des routes que l'on sait empruntées par les gens. Ce n'est qu'une fois arrivés à destination que les migrants peuvent accéder à une aide, comme les services de recherche familiale. [Il faudrait] plus de soutien tout au long du parcours.
—Personne migrante, Royaume-Uni

³¹ Les points de services humanitaires (PSH) sont « des espaces sûrs, accueillants et stratégiquement situés où les migrants et les personnes déplacées peuvent accéder à un soutien fiable de la part des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. » Les PSH fournissent une aide humanitaire fondée uniquement sur le principe d'humanité, indépendamment de l'influence du gouvernement ou d'autres facteurs. Ils peuvent également orienter en toute sécurité les migrants vers une assistance plus spécialisée s'ils ont besoin d'aide pour des questions complexes.

À la recherche des personnes disparues

Les entretiens menés avec des proches de femmes et d'enfants migrants portés disparus offrent des perspectives uniques sur les obstacles et les difficultés rencontrés pour retrouver les membres de leur famille. Ces défis incluent notamment les difficultés d'identification des migrants (y compris des personnes décédées), qui résultent de :

- L'absence de documents : cela constitue un obstacle majeur, qu'il s'agisse de papiers retrouvés sur les corps ou d'informations permettant de retracer le parcours d'un migrant avant sa disparition. Il a également été observé que, bien souvent, les migrants eux-mêmes ignorent où ils se trouvent sur leur trajet, suivant simplement les instructions des passeurs ; ils sont donc incapables d'indiquer leur position à leurs proches lorsqu'ils parviennent à établir un contact.
- L'incapacité à récupérer les corps, par exemple dans les cas où des migrants se noient après le chavirement de bateaux et que les dépouilles ne sont jamais repêchées, ainsi que l'absence d'un enregistrement systématique de leur identité.
- Contact avec les autorités : Les familles des personnes disparues rencontrent des difficultés à entrer en contact avec les autorités — y compris en Europe — susceptibles de détenir des informations sur les migrants décédés, notamment des données pertinentes concernant les dépouilles.
- Les questions transfrontalières et inter-juridictionnelles dans le processus de recherche, ainsi que les difficultés liées à l'identification médico-légale, notamment la mise à disposition de données *ante mortem*.
- Les coûts financiers et administratifs, ainsi que l'absence de documents officiels, associés aux déplacements entrepris pour identifier et/ou rapatrier des membres de la famille susceptibles d'être décédés.

Il y a des processus très compliqués, longs et très inhumains parce que les membres de la famille, et c'est inscrit dans nos Conventions de Genève, ont le droit de savoir ce qui est arrivé à leurs proches... mais ils ne sont pas en mesure de confirmer s'il s'agit de leurs proches car ils ne peuvent pas fournir l'échantillon d'ADN. Ils ne peuvent pas aller physiquement identifier leurs proches où qu'ils se trouvent dans le monde.
—Informateur clé, Belgique

Vous savez, beaucoup de gens avec qui je travaille ont eu des informations selon lesquelles un membre de leur famille est décédé, mais ils ne savent pas où... C'est pourquoi ils nous contactent, pour savoir si nous pouvons trouver le lieu de sépulture ou la tombe.
—Informateur clé, Royaume-Uni

Les données mettent en évidence un autre défi majeur : compte tenu de la difficulté et du caractère souvent traumatisant de leur parcours, de nombreux migrants arrivent en état de choc et peinent à se souvenir d'informations clés. Il arrive également qu'ils poursuivent leur trajet avant qu'une organisation ait pu recueillir leur témoignage, à un moment où ils seraient peut-être plus à même de partager des informations importantes. Cela souligne la nécessité pour les premiers intervenants de mieux comprendre l'expérience vécue par les migrants et d'être davantage outillés pour recueillir des informations auprès de personnes traumatisées.

[Dans le contexte des personnes disparues en mer, nous ne sommes] souvent pas en mesure de reconstituer pleinement les histoires et les identités de ces personnes. Cela également parce que les survivants, quand ils arrivent... sont dans un tel état de choc qu'il n'est pas possible de reconstruire immédiatement le lien familial. Ils ont besoin d'une intervention, puis d'un moment de récupération. De plus, parce que les gens ne restent pas [dans le pays] ou ont tendance à se déplacer, il est vraiment difficile de pouvoir tout reconstruire, tout le chemin et l'identité d'une personne.
—Informateur clé, Grèce

Il convient également de souligner que le traumatisme lié à la séparation forcée ou à la disparition de membres de la famille — en particulier dans le cas d'enfants non accompagnés ou de parents ayant perdu le contact avec leurs enfants — a un impact psychosocial profond sur les familles concernées. L'intégration de services de soutien psychosocial dans les programmes d'accueil et de protection, en coordination avec les activités de rétablissement des liens familiaux, devrait donc constituer une priorité essentielle.

Conclusions

Le présent rapport met en évidence les principales raisons pour lesquelles les femmes et les enfants migrants courent un risque élevé d'être séparés ou de disparaître au cours de leur trajet vers l'Europe et à l'intérieur de celle-ci, ainsi que les risques de protection et les facteurs qui accroissent leur vulnérabilité tout au long de leur parcours.

Il ressort des données que les actions des acteurs étatiques et non étatiques pourraient, selon certaines allégations, contribuer à des risques de séparation, de disparition ou de décès pour les femmes et les enfants migrants. Cela inclut des actions indirectes, telles que la génération de peur, qui provoque la panique et conduit les familles à fuir et à se séparer, ou amène les migrants à chercher à se cacher ou à échapper aux autorités, même lorsqu'ils ont besoin de sécurité et de protection.

En outre, le rapport met en lumière les risques auxquels sont exposés les femmes et les enfants migrants face à la VSBG à toutes les étapes de leur parcours. Il offre également un aperçu de la manière dont ces situations peuvent entraîner des séparations, des disparitions et/ou des décès, notamment en raison de sentiments de honte, d'actes directs de préjudice et de violence, ou encore de décisions de migrer séparément qui en découlent. Le

rapport met également en lumière les parcours variés et dangereux que les femmes et les enfants migrants entreprennent, ensemble ou seuls, à travers des zones et des terrains dangereux, ainsi que les difficultés liées à l'accès à des services essentiels et vitaux et à une assistance pendant le trajet, qui entraînent souvent le décès.

Les données montrent clairement qu'une approche de la gouvernance des migrations centrée sur la sécurisation, ainsi que l'externalisation de la migration, contribuent à accroître les risques encourus par les femmes et les enfants migrants, soulignant l'importance primordiale d'adopter une approche humanitaire visant à atténuer les risques de préjudice et garantissant la sécurité, la dignité et le bien-être des migrants, où qu'ils se trouvent et quel que soit leur statut.



Recommandations

Sur la base des connaissances directes, des expériences et des enseignements partagés par les femmes et les enfants migrants, ainsi que par les proches et les familles de migrants portés disparus, et en s'appuyant également sur l'expérience du Mouvement et des informateurs clés en Europe engagés dans la prévention des séparations et des disparitions de femmes et d'enfants migrants, les recommandations suivantes sont formulées :



Aux États et Organismes Régionaux :

Pour renforcer les efforts visant à prévenir et à répondre à la disparation, à la séparation ou au décès des femmes et enfants migrants, les États devraient :

- 1. Veiller à ce que les droits des migrants, y compris le droit à la vie et le droit à l'unité familiale, soient respectés et protégés conformément aux lois internationales.** Pour y parvenir, les États devraient examiner dans quelle mesure leurs lois et politiques en matière de migration et d'asile – y compris les accords conclus avec des pays tiers – créent ou aggravent des risques de protection pour les migrants, notamment ceux liés à la séparation, à la disparition ou au décès. Cela implique d'intégrer, dans l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre de ces lois et politiques, les besoins spécifiques des femmes et des enfants migrants, y compris de ceux qui sont non accompagnés ou séparés.
- 2. Garantir que tous les migrants, quels que soient leur genre, leur âge ou leur statut juridique, aient un accès sûr et effectif aux services essentiels sans crainte d'arrestation, d'expulsion ou de détention.** Une attention particulière devrait être accordée aux besoins particuliers des femmes et des enfants migrants, tels que l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, aux services pour les femmes enceintes et allaitantes, aux services adaptés aux enfants, et aux services de soutien pour les victimes/survivants de la traite des êtres humains et d'autres formes de VSBG. À cette fin, les États devraient également faciliter (et soutenir financièrement) la mise en place de points de services humanitaires³² le long des routes, y compris aux frontières.
- 3. Permettre et faciliter l'accès aux moyens de communication pour les migrants et leurs familles le long des routes migratoires et dans toute structure où les migrants peuvent être placés, y compris les lieux d'accueil ou de détention.** Cela consiste à soutenir et à faciliter le rôle et le travail uniques du Mouvement dans le domaine de la recherche et du rétablissement des liens familiaux (RLF). Aucune restriction ne devrait être imposée aux composantes du Mouvement dans la collecte, la gestion et le transfert de données personnelles à des fins de recherche des personnes disparues et de RLF.³³ L'intégration formelle des services de RLF dans les cadres nationaux de réponse en matière de migration devrait être rendue possible, notamment au moyen d'accords de coopération avec les Sociétés nationales. Par ailleurs, il conviendrait d'encourager la mise en place de points de contact fixes ou mobiles le long des routes, ainsi que dans les centres de détention et d'accueil.
- 4. Veiller à ce que le principe de non-refoulement et le droit d'asile soient respectés en droit comme en pratique, et s'abstenir de recourir de manière excessive à la force dans les opérations de gestion des frontières.** Les agents de l'État en contact avec les migrants aux frontières ou dans d'autres contextes devraient être correctement formés à cet égard. Cette formation devrait également porter sur la mise en œuvre effective des législations pertinentes en matière de droits humains et de droits de l'enfant, ainsi que sur la protection de l'enfance, la protection contre la VSBG, et la sauvegarde de l'enfant.
- 5. Intensifier les efforts et accroître les ressources en faveur des mécanismes destinés à clarifier le sort et à établir la localisation des migrants portés disparus, aux niveaux national et transrégional.** À cette fin, harmoniser les processus nationaux d'enregistrement et de gestion des cas de migrants portés disparus ainsi que de gestion des dépouilles humaines non identifiées, notamment en centralisant les informations pertinentes au niveau national. Les États devraient désigner des points focaux nationaux responsables de la question des migrants portés disparus.³⁴
- 6. Établir, renforcer et soutenir les opérations de recherche et de sauvetage en mer, et veiller à ce que les capacités de recherche et de sauvetage aux frontières terrestres soient également adéquates, en particulier dans les zones réputées sujettes aux accidents.** Les migrants en détresse, y compris les femmes et les enfants, devraient bénéficier de services et d'un soutien approprié dès leur débarquement. Cela nécessite de prendre en compte les besoins uniques des femmes et des enfants migrants, y compris ceux non accompagnés ou séparés, et de garantir la présence, à leur arrivée et aux côtés des autorités frontalières, de personnels formés et qualifiés, et notamment en matière de soutien psychosocial et médical.
- 7. Renforcer les programmes de réinstallation, d'admission humanitaire et l'accès à d'autres voies complémentaires³⁵, en veillant à assurer une protection égale pour les femmes et les enfants.** Les personnes qui demandent une protection internationale ou d'autres formes de protection devraient disposer d'une voie équitable, efficace et juridiquement accessible de le faire, sans être obligées d'entreprendre des voyages dangereux.

³² Les points de services humanitaires (PSH) sont des espaces neutres où les personnes migrantes peuvent accéder à une large gamme de services et de soutiens humanitaires, quel que soit leur statut migratoire et où qu'elles se trouvent dans leur parcours.

³³ Conformément à la [Résolution 4 - Rétablir les liens familiaux dans le respect de la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles](#) de la 33e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2019 (33IC/19/R4).

³⁴ Les États pourraient s'appuyer sur le [réseau de points focaux nationaux pour les migrants portés disparus, créé en juillet 2024 dans le cadre du Processus de Rabat](#) afin de faciliter la communication entre les pays impliqués dans la résolution des cas de ces personnes.

³⁵ À cet égard, voir les recommandations du Bureau européen de la CR relatives aux [voies légales pour accéder à la protection internationale au sein de l'UE](#).



Aux acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :

Conformément à la Stratégie du Mouvement relative à la migration et à la Stratégie de rétablissement des liens familiaux du Mouvement, les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devraient :

- 8. Donner la priorité à la diffusion d'informations à l'intention des migrants sur les stratégies d'autoprotection le long des routes migratoires, notamment sur les moyens d'éviter les risques de séparation et de disparition.** Ces informations doivent être complétées par des indications sur les lieux et les modalités d'accès à l'assistance et à la protection, y compris aux services de RLF. Les informations devraient être fournies dans plusieurs langues et diffusées par les canaux utilisés par les migrants, notamment les réseaux sociaux et les plateformes numériques, en plus des points clés situés le long des routes migratoires. Des ressources et des informations adaptées aux enfants sont essentielles.
- 9. Renforcer la prestation de services essentiels et de soutien tout au long des routes migratoires, y compris des services tenant compte du genre et de l'âge, ainsi que des services de RLF.** Ces services devraient répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des femmes et des enfants migrants, en particulier lorsqu'ils sont non accompagnés ou séparés. Cela implique de garantir la disponibilité d'un personnel formé et qualifié, comprenant notamment des spécialistes psychosociaux, médicaux et de la protection de l'enfance. Il est également essentiel d'assurer la présence d'experts en santé et en soins médicaux pour les femmes enceintes et allaitantes. Par ailleurs, il convient d'intensifier les approches et services adaptés aux enfants, ainsi que de renforcer le soutien aux victimes et survivants de la VSBG et de la traite des êtres humains. Les Sociétés nationales devraient, en toute sécurité, traiter les problématiques de protection et assurer des orientations sûres, conformément aux [lignes directrices CRCR](#).
- 10. Mettre en place et renforcer les activités de sensibilisation destinées aux migrants sur les risques liés à la traite des êtres humains ainsi que sur les moyens d'en reconnaître les signes.** Il s'agit notamment d'aider les migrants – en particulier les femmes et les enfants – à mieux identifier les risques et à savoir où et comment solliciter de l'aide s'ils, ou les membres de leur famille, ont été victimes de la traite des êtres humains, ou s'ils en courent le risque.

- 11. Veiller à ce que tout programme ou toute politique visant à prévenir la séparation, la disparition ou le décès des migrants s'appuie directement sur les voix et les expériences vécues par les femmes et les enfants migrants.** Les personnes ayant une expérience vécue de la migration comprennent les réalités des routes et ont des connaissances importantes à partager. Ces expériences et connaissances peuvent, et devraient, informer les opérations des organisations humanitaires. Cela nécessite la mise en place d'organes consultatifs incluant la voix des migrants, ainsi que la création de possibilités de volontariat et d'emploi leur permettant de contribuer activement aux efforts de réduction des risques le long des routes migratoires. Cela exige également une sensibilisation continue – auprès des autres employés et volontaires – aux risques spécifiques encourus par les femmes et les enfants migrants tout au long de leur parcours.
- 12. Mener une diplomatie et un dialogue humanitaires fondés sur des données probantes avec les États et les acteurs non étatiques concernés au sujet des besoins et vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants migrants.** Cela inclut la mise en évidence des risques de protection particuliers — tels que la séparation familiale, la disparition ou la mort — liés à des lois, politiques et pratiques restrictives, ainsi que la proposition de solutions possibles pour les prévenir et y répondre.



Un membre du personnel de la Croix-Rouge britannique lors de la phase de collecte des données du projet. Image : Croix-Rouge britannique.



**Global
Migration
Lab**

Hosted by



**Central
Tracing
Agency**

©2025 Le Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (hébergé par la Croix-Rouge Australienne et la Croix-Rouge du Kenya) et le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les personnes disparues, de l'Agence Centrale de Recherche (CICR).

www.redcross.org.au/globalmigrationlab